



# COMMUNE DE PRANGINS

## Commune de Prangins Municipalité

Rapport-préavis No. 69/2024  
au Conseil communal

**Plan climat pranginois 2024-2028**

**Déléguée municipale : Alice Durnat-Lévi**



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Introduction**

La Commune de Prangins a obtenu le label Cité de l'énergie en 2015 avant de passer son premier ré-audit en 2019. Un premier programme de politique climatique pranginois a été présenté dès 2011 en vue de l'obtention du label et depuis, est actualisé tous les quatre ans, avec l'appui d'un conseiller Cité de l'énergie.

En amont de l'élaboration du Plan climat pranginois 2024-2028 (PCP) et de son plan d'actions, la Municipalité a rencontré la commission consultative des projets municipaux et a pu ainsi intégrer ses avis et recommandations.

La Municipalité a le plaisir de présenter au Conseil communal ce rapport-préavis afin qu'il puisse prendre connaissance et acte du PCP 2024-2028 et du bilan de la politique climatique 2019-2023, tels qu'ils figurent en annexes et tel qu'ils ont été adressés à la Commission du label de Cité de l'énergie dans le cadre du ré-audit de 2024.

## **2. Plan climat pranginois 2024-2028 (PCP)**

Lors d'une séance le 18 juin 2024, la Commission du label de l'Association Cité de l'énergie a confirmé l'attribution à la Commune de Prangins, à nouveau, du label Cité de l'énergie. En 2024, sur un maximum de 471 points, la Commune a obtenu 332.9, soit un score de 70.7% (l'historique des années précédentes se trouve dans le tableau en introduction du PCP annexé). La réattribution du label a été officialisée lors de l'Assemblée générale de l'Association Cité de l'énergie à Yverdon-les-Bains le 28 juin 2024.

Le PCP 2024-2028 annexé (renommé ainsi au lieu de programme de politique climatique afin d'user d'une terminologie devenue usuelle), s'inscrit dans les plans fédéraux et cantonaux. Son plan d'actions comprend 60 mesures (contre 77 dans le précédent plan d'actions 2019-2023) afin de répondre à des objectifs chiffrés. Le suivi annuel de l'avancée des actions sera dorénavant soutenu par la mise en place de différents outils et matériels de monitoring, une mesure phare parmi les 12 mesures phares identifiées. Une mesure transversale, l'adaptation aux changements climatiques, concerne plusieurs actions et est prise en compte à travers toutes les actions.

## **3. Bilan du programme de politique climatique 2019-2023**

Le bilan du programme de politique climatique 2019-2023 démontre l'engagement de la Commune pour l'avancement des mesures prévues dans son plan d'action. En annexe, le bilan de ce plan d'actions 2019-2023 présente le détail des réalisations accomplies. Également en pièce annexée, un rapport synthétique basé sur ce bilan en relève les points forts et les pistes de progression, ces dernières étant répercutées dans le plan climat de la période 2024-2028.

#### 4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte des décisions suivantes :

##### Le Conseil communal de Prangins

- vu le rapport-préavis No. 69/2024 présentant le plan climat pranginois 2024-2028,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide** de prendre acte du rapport-préavis No. 69/2024 présentant le plan climat pranginois 2024-2028.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 19 août 2024, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

##### Annexes :

1. Plan climat pranginois 2024-2028 et ses annexes :
  - Plan d'actions 2024-2028 du plan climat pranginois (partie intégrante du PCP)
  - Matrice de correspondance Plan climat vaudois – PECC
2. Bilan sous forme de tableau du plan d'actions de la politique climatique 2019-2023 et rapport synthétique.

##### Documents liés :

- Outils de pilotage (Concept énergétique territorial (CET), Stratégie solaire, Planification de l'assainissement des bâtiments communaux, Suivi consommation des bâtiments, Attentes et exigences du Canton, Adaptation aux changements climatiques, Tableau de bord opérationnel, Calendrier de pilotage).



**Commune de Prangins**  
**Municipalité**

**Plan climat pranginois (PCP)**

**Plan d'actions (PA) 2024-2028**



## 1. Introduction

Le label Cité de l'énergie récompense depuis 1991 les communes qui mettent en place une politique énergétique communale durable. La Commune de Prangins a obtenu le label en 2015 avant de passer son 1<sup>er</sup> ré-audit en 2019. Un premier programme de politique climatique pranginois a même été présenté dès 2011 en vue de l'obtention du label et est depuis actualisé tous les quatre ans, avec l'appui d'un Conseiller Cité de l'énergie.

Pour la période 2024-2028, la Municipalité a décidé de renommer le Programme de politique climatique Plan climat pranginois (PCP). En effet, après avoir effectué un travail de comparaison entre les actions entreprises à la Commune, le Plan climat vaudois et les thèmes traités dans le Plan énergie et climat communal (PECC) (voir matrice de correspondance en annexe), il est confirmé que la politique climatique de la Commune de Prangins couvre les thèmes d'un Plan climat et peut donc prendre cette appellation.

Le PCP est donc un document de référence qui définit des objectifs chiffrés de réduction de l'empreinte environnementale et d'émissions de gaz à effets de serre (GES, principalement le CO<sub>2</sub>) de l'ensemble du territoire pranginois. Il comporte un Plan d'actions 2024-2028 (PA) détaillant des mesures concrètes (tableau 2024-2028 en annexe).

Le présent PCP a été développé dans le cadre du 2<sup>ème</sup> ré-audit Cité de l'énergie. Comme précédemment, la Municipalité s'est appuyée sur la méthode, les instruments et l'expertise du label Cité de l'énergie, en la personne de son conseiller Cité de l'Énergie M. Dominique Rossel.

L'objectif de la Commune de Prangins est de poursuivre ses efforts tout en relevant ses ambitions à travers le PCP 2024-2028, compte tenu de l'urgence de la situation démontrée par les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de la situation de crise énergétique ainsi que de la mobilisation de la société civile. Ainsi, la Commune entend s'aligner aux besoins d'aujourd'hui, en cohérence avec les objectifs fédéraux et cantonaux, tout en intégrant pleinement des mesures visant à sauvegarder la biodiversité.

<b>Historique évaluation et développement de la Cité de l'énergie</b>				
<b>Année</b>	<b>Statut</b>	<b>Potentiel</b>	<b>Effectif</b>	<b>En %</b>
2011	Demande partenaire en processus :	415 pts	193 pts	46 %
2015	Audit de labellisation	429 pts	242 pts	56 %
2019	Renouvellement du label	468 pts	291 pts	62 %
<b>2024</b>	<b>Renouvellement du label</b>	<b>471pts</b>	<b>332.9 pts</b>	<b>70.7 %</b>

La Commune poursuit avec son slogan *Agir ensemble pour le climat* compte tenu de l'effort collectif qui doit être fourni ces prochaines années pour atteindre les objectifs fixés, tout en s'appuyant sur l'expérience déjà acquise par le passé.

## 2. Contexte et objectifs globaux

L'empreinte écologique de la Suisse (la nature et la charge exercée par l'être humain sur l'environnement), est largement supérieure à sa biocapacité (à titre indicatif, de l'ordre de 3-4 fois), en raison notamment et principalement de la consommation d'énergie. Or la Suisse, pays alpin, est particulièrement impactée par les changements climatiques et l'augmentation des températures y est plus rapide que la moyenne mondiale.

Un **effort volontaire et collectif** qui implique les collectivités publiques et les acteurs privés doit être fait afin de :

- 1) favoriser des modes de production et de consommation de biens et de services sobres en carbone et en ressources ;
- 2) prolonger la durée d'usage des produits par la réutilisation ou la réparation ;
- 3) favoriser le recyclage des matériaux, émissions et déchets.

Les démarches s'inscrivent dans le cadre d'une **économie circulaire** et s'articulent autour de deux principes :

- 1) l'économie d'énergie, par une gestion plus respectueuse et durable des ressources, en l'utilisant de manière plus rationnelle et en favorisant l'efficacité énergétique<sup>1</sup> ;
- 2) la recherche d'alternatives viables aux énergies fossiles, par la promotion, la production et l'usage des énergies renouvelables, autant que possible indigènes, et des rejets thermiques<sup>2</sup>.

Les communes ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en pratique de ces politiques climatiques en se posant à l'interface entre le public et le privé pour **informer, sensibiliser et communiquer** avec tous les acteurs de leur territoire sur les trois volets présentés ci-dessus.

## 2.1 Objectifs fédéraux

La Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral validée en 2017 et sa nouvelle politique énergétique visent notamment à **améliorer l'efficacité énergétique** dans le domaine du bâtiment, des appareils électroménagers, de l'industrie et de la mobilité et d'exploiter le potentiel énergétique actuel de la Suisse grâce aux technologies existantes ou futures et aux énergies renouvelables.

Un objectif à long terme de la Confédération est d'atteindre la Société à 2000 watts<sup>3</sup> d'ici 2050, à travers la diminution de la consommation d'énergie, la réduction des émissions de CO2 et **l'utilisation accrue des énergies renouvelables**. En 2019, prenant en compte les recommandations du GIEC, la Confédération s'est fixé un objectif de neutralité carbone en 2050, cible plus ambitieuse en matière de gaz à effet de serre que l'accord de Paris de 2015, dont la Suisse est signataire. L'objectif intermédiaire est de réduire de moitié les émissions d'ici 2030.

La Confédération incite par ailleurs les cantons et les communes à mener une réflexion en vue de **limiter les impacts des changements climatiques**, en particulier sur la biodiversité, et de se préparer aux changements climatiques prévisibles.

L'acceptation en votation populaire le 18 juin 2023 de la révision de la loi sur climat et l'innovation est un signal positif qui doit dorénavant être suivie de mesures concrètes pour la mise en œuvre de cette loi.

---

<sup>1</sup> L'efficacité énergétique permet de réduire la consommation d'énergie à service rendu égal ; par exemple, en utilisant les nouvelles ampoules économiques on peut consommer moins d'énergie pour éclairer le même espace de bureau.

<sup>2</sup> Les énergies renouvelables sont des énergies dont la source se renouvelle naturellement à l'échelle d'une vie humaine. Elles répondent à nos besoins énergétiques avec un faible impact sur notre environnement.

<sup>3</sup> Actuellement, en Suisse (et en Occident plus généralement), la puissance consommée par personne équivaut à une moyenne de 6000 watts. L'idée de la société à 2 000 watts est de diviser ces besoins par trois.



## 2.2 Objectifs cantonaux

Sur la base des engagements internationaux pris par la Confédération, le Canton a développé un Plan climat vaudois, validé en juin 2020 et dont les objectifs s'articulent autour de trois axes stratégiques :

1. **Réduction** : réduire de 50% à 60 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire cantonal d'ici 2030 (par rapport à 1990) et atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050 ;
2. **Adaptation** : limiter les risques et adapter les systèmes naturels et humains ;
3. **Documentation** : documenter les effets des mesures prises et l'impact des changements climatiques sur le territoire.

## 2.3 Objectifs de Développement Durable (ODD)

Par ailleurs, la PCP s'inscrit dans la démarche des Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD 2030, Sustainable Development Goals-SDGs), qui répondent aux grands défis mondiaux et qui fournissent un cadre général à adapter aux enjeux locaux. Les ODD suivants résonnent particulièrement avec le Programme du Plan climat pranginois :

- ODD 7. Energie propre et d'un coût abordable
- ODD 11. Villes et Communautés durables
- ODD 12. Consommation et production responsables
- ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

# 3. Objectifs climatiques de la Commune de Prangins et mise en application

## 3.1 Objectifs communaux généraux

En considérant qu'il revient aux autorités locales de s'inscrire dans une vision globale, et compte tenu du fait que les objectifs cantonaux découlent des objectifs fédéraux, que ceux du Canton de Vaud sont plus exigeants que ceux de la Confédération, et en rappelant encore que les cantons sont les autorités d'exécution en matière de politique énergétique, la Commune de Prangins s'appuie sur les objectifs du Plan climat vaudois et souhaite ainsi agir sur les trois plans mentionnés plus haut sous para. 2.2 de réduction, d'adaptation et de documentation, à travers différents outils :

- le présent Plan climat pranginois et son Plan d'actions 2024-2028
- le suivi d'un Tableau d'adaptation aux changements climatiques
- le suivi des indicateurs mis en place avec le PC pranginois 2024-2028.

## 3.2 Objectifs communaux spécifiques

Le plan d'actions 2024-2028 concerne tous les acteurs du territoire pranginois. Il comprend les activités liées à l'administration communale, sur lesquelles les autorités peuvent avoir une influence directe, et celles des acteurs privés, sur lesquelles elles ont moins de prise.

Les actions entreprises par l'administration communale sur le patrimoine communal concernent les compétences propres à la Commune telles que la gestion des bâtiments communaux, l'éclairage public, les infrastructures de mobilité. Les actions des acteurs privés locaux entreprises sur le territoire communal

portent sur leur propre consommation énergétique, ou remplacement des énergies fossiles, sur leur mobilité privée, et leur réduction des déchets.

La Commune a prise directe sur son propre patrimoine et peut prendre des engagements. Lorsqu'il s'agit des acteurs privés, la Commune peut agir par le biais de la sensibilisation, de l'incitation et par la révision de bases légales communales, notamment le (Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ou le Plan d'affectation communal (PACom).

La Commune choisit de s'engager sur des **objectifs chiffrés** en s'appuyant sur le travail de suivi interne annuel effectué avec un **tableau de bord opérationnel** (voir § 3.5). Ce dernier comprend les données à disposition de la Commune et leur évolution dans le temps.

Ce suivi des données à disposition, couplé aux objectifs cantonaux qui font office de marqueurs temporels, indique les efforts supplémentaires à fournir, en proposant un ancrage à l'échelle de la commune.

Actions de l'administration communale sur le patrimoine communal	Situation en 2023	Objectifs		Remarques
		année de réf. 2019	2028	
<b>Bâtiments et installations communaux</b>				
↘ chauffage	2019 : 87 kWh / m2 2023 : 92 kWh / m2	-25%	-60%	Selon société à 2000 W
↘ chauffage fossile	2020 : 1 installation	0 dès 2020		Objectif atteint
↗ chaleur renouvelable	2019 : 47% 2023 : 47%	60%	100%	Selon tableau des assainissements
↗ électricité renouvelable	2023 : 100%	100%	100%	Objectif atteint
↘ consommation électrique bâtiments	2019 : 22 kWh / m2 2023 : 21 kWh / m2	-30%	-60%	Selon Plan climat vaudois
↘ consommation électrique éclairage public	2019 : 20.2 MWh / km 2023 : 17.6 MWh / km	-30%	-60%	Selon Plan climat vaudois
<b>Véhicules communaux</b>				
↗ carburants renouvelables	2019 : 0% 2023 : 12%	>50%	100%	Selon Planning d'entretien du parc véhicule
<b>Divers</b>				
Finances climatiques neutres		50%	100%	

Actions des acteurs privés sur le territoire communal	Situation en 2023	Objectifs		Remarques
<b>Energie primaire</b>				
↘ puissance par habitant	4600 W / hab.	3000 W/hab.	2000 W/hab.	Selon société à 2000 W
↘ empreinte carbone	10 t CO2-eq / hab.	-30%	-92%	Selon données CET
↗ énergies renouvelables	28% en 2022	46%	100%	Selon données CET
<b>Electricité</b>				
↗ mix renouvelable	67.56% en 2022	73%	100%	Selon marquage SEIC
↗ taux de pénétration panneaux photovoltaïques	33'360 MWh de potentiel en 2022	275 MWh/an	625 MWh/an	Selon données CET
↘ électricité - consommation	3.9 MWh / hab. en 2022 selon CET	-30%	-60%	Selon Plan climat vaudois
<b>Chaleur</b>				
↗ chaleur renouvelable	19%	>40%	100%	Selon données CET
↘ chaleur - consommation	38'801 MWh / an en 2022 selon CET	-30%	-60%	Selon Plan climat vaudois
Taux de rénovation des bâtiments du territoire		0.8%	1.5%	Selon données CET
<b>Mobilité</b>				
↘ trajets motorisés	- pendulaires - marchandises - loisirs	-25% -10% -15%		Selon Plan climat vaudois
↗ parc véhicules électriques	3.7%	20%	80%	Selon données Suisse Energie
↗ transfert vers transports publics	2022 : 488'302 usagers (ligne 805)	+20%		Selon Plan climat vaudois
<b>Déchets</b>				
Ordures ménagères	2022 : 98 kg / hab.	<80 kg		Selon Zero Waste Cities
Taux de collecte séparée	2022 : 64%	>75%		
<b>Eau</b>				
↘ eau - consommation	2022 : 106 m3 / hab.	75 m3		Objectif de baisse visé de 30%

### 3.3 Plan d'actions en six chapitres

Le Plan d'actions 2024-2028 (en annexe) présente un ensemble de 60 mesures dont 12 phares et une transversale. Elles visent à concrétiser la vision, les principes directeurs et les objectifs stratégiques du présent PC en planifiant les activités futures. Le plan s'articule autour de 6 chapitres, soit quatre domaines et deux axes relatifs aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser la politique climatique.

#### 4 Domaines :

- la planification territoriale, y compris les aspects de mobilité et de nature en ville,
- l'efficacité énergétique des infrastructures et bâtiments communaux,
- l'approvisionnement et la production d'énergie et la gestion des déchets/eaux usées, déchets,
- la mobilité.

#### 2 Axes :

- l'organisation, les processus et les ressources de la politique climatique,
- la fédération des différents acteurs autour des actions en faveur du climat.

#### 12 « Mesures phares » :

- Chapitre 1 - Planification et développement territorial
  1. Indicateurs quantitatifs - suivi de la trajectoire
  2. Police des constructions (bâtiments privés : nouvelles constructions, rénovations lourdes)
- Chapitre 2 - Bâtiments communaux et équipements publics
  3. Bâtiments communaux - rénovations, constructions, concept d'assainissement
  4. Développement du solaire sur les bâtiments communaux
- Chapitre 3 - Approvisionnement et production d'énergie/eau et gestion des eaux claires et usées, déchets, y compris espaces verts et domaine public
  5. Assainissement de l'éclairage public
  6. Développement du solaire sur le territoire communal
  7. Energies de réseau – CAD
  8. Renaturation de la Promenthouse
- Chapitre 4 - Mobilité
  9. Zones à vitesse modérées
  10. Infrastructures pour la mobilité douce
- Chapitre 5 - Organisation interne, processus et ressources
  11. Politique climatique communale, transversalité
- Chapitre 6 - Fédération des différents acteurs autour des actions de la politique climatique
  12. Propriétaires - information sur les programmes fédéraux ou cantonaux d'assainissement énergétique des bâtiments privés.

#### 1 mesure transversale :

En ce qui concerne **l'adaptation aux changements climatiques**, la Commune a décidé de traiter cette préoccupation de façon transversale dans son Plan d'actions puisque chaque mesure peut être concernée. Une analyse des risques liés au changement climatique a également été réalisée dans le cadre de la préparation du ré-audit.

### **3.4 Mesures de pilotage de la démarche climatique et outils de suivi**

Les mesures phares sont soutenues par une mesure de pilotage (elle-même une mesure phare) et de suivi de la démarche climatique qui permettra de suivre la trajectoire communale et d'identifier des besoins d'éventuelles adaptations des mesures :

Indicateurs quantitatifs - suivi et maintien de la trajectoire avec les outils suivants :

- Suivi tous les 4-5 ans par un mandataire externe : un tableau de bord, cohérent avec les objectifs généraux de la Commune et avec les mesures phares (**suivi de la trajectoire** de la Commune) ;
- Suivi régulier par le Service Environnement : un **tableau de bord opérationnel**, comprenant les données à disposition de la Commune ;

- Suivi régulier par le Service Bâtiments : une plateforme de **suivi des consommations des bâtiments** communaux qui permet d'évaluer leurs performances par rapport aux standards d'aujourd'hui lié à la planification de l'assainissement des bâtiments.

Le positionnement de la Commune sur sa trajectoire climatique sera tenu à jour. Ses résultats seront communiqués au Conseil communal. En cas de besoin, des propositions d'adaptation des mesures prévues seront proposées, en vue d'assurer le maintien sur la trajectoire.

D'autres outils de pilotage et de suivi ont été réactivés ou mis en place (Stratégie solaire, Planification de l'assainissement des bâtiments communaux, Attentes et exigences du Canton, Adaptation aux changements climatiques, Tableau de bord opérationnel, Calendrier de pilotage). L'ensemble de ces outils donne une vision globale qui permet d'assurer la cohérence des actions envisagées.

Ces outils seront réactualisés et présentés annuellement en Municipalité afin d'assurer le suivi du programme 2024-2028 ou signaler les éventuels écarts aux objectifs fixés.

### **3.5 Instruments de planification**

Le Concept énergétique territorial (CET), l'étude « Planification de la mobilité : Zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce », le plan lumière établissent des préconisations à mettre en œuvre. Il s'agira également de s'assurer du déploiement des mesures découlant de la révision du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), une fois celle-ci effectuée.

### **3.6 Fonctionnement, rôles et compétences**

La Municipalité valide les objectifs et les mesures du présent document, le Plan climat et son plan d'actions 2024-2028.

Le plan d'actions du plan climat pranginois attribue la responsabilité de chacune des 60 mesures du plan d'actions 2024-2028 à un service de l'administration communale : service Urbanisme, service Bâtiments, service Environnement, service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, service Administration générale, service Affaires sociales, enfance & jeunesse, service Finances, service Culture et sociétés locales ou encore office Informatique. Le Municipal en charge du service responsable s'assure, avec son responsable de service, de l'avancement des actions qui sont attribuées à son service.

Chaque année, la Municipalité s'assure du suivi de l'avancement des mesures de son plan d'action 2024-2028 dans le cadre d'une séance extraordinaire spécialement consacrée à ce sujet. Cette séance peut avoir lieu en présence du Conseiller Cité de l'énergie et fait l'objet d'un bref rapport. Suite à la séance, le secrétaire municipal assure un retour à l'ensemble des responsables de service.

Le Service Environnement est responsable de tenir à jour le document du plan d'actions du plan climat pranginois. Il est également responsable de la coordination tous les 4 ans du processus de renouvellement du label Cité de l'Énergie.

A la fin de la période 2024-2028, la Municipalité établit un bilan du suivi de la trajectoire. Elle prend les mesures nécessaires en cas de besoin pour corriger ladite trajectoire. Elle informe le Conseil communal du suivi de la trajectoire et d'éventuelles mesures complémentaires à prévoir.

#### 4. Conclusion

Le renouvellement du label Cité de l'Énergie atteste des efforts fournis par la Commune depuis 2011 et l'encouragement à poursuivre et renforcer sa politique en faveur du climat, en cohérence avec le contexte actuel (objectifs fédéraux, cantonaux et ODD) et les outils de suivi à disposition.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 15 mai 2024,

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

#### Annexes :

- Plan d'actions 2024-2028 du plan climat (partie intégrante du PCP)
- Matrice de correspondance Plan climat vaudois – PECC

#### Documents liés :

- Bilan du plan d'action de la politique climatique 2019-2023
- Outils de pilotage (CET, Stratégie solaire, Planification de l'assainissement des bâtiments communaux, Suivi consommation des bâtiments, Attentes et exigences du Canton, Adaptation aux changements climatiques, Tableau de bord opérationnel, Calendrier de pilotage).

**Plan d'actions du Plan climat 2024-2028, dès le 1er juillet 2024**

Commune de Prangins (VD)								Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
<b>1</b>	<b>PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>													
	<b>Objectifs généraux :</b> - Développer la stratégie climatique de notre commune, en accord avec le plan climat cantonal. - Planifier le développement de notre commune en prenant en compte systématiquement les enjeux climatiques, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité, en limitant les impacts des changements climatiques sur la biodiversité et en se préparant à ceux-ci. - Intégrer les enjeux climatiques dans les instruments touchant les constructions, p. ex. les règlements, et suivre leur respect.													
<b>1.1.</b>	<b>Stratégie climatique</b>													
1	<b>Plan d'actions</b> - Tenir à jour le document du plan d'actions du plan climat pranginois. - Coordination tous les 4 ans du processus de renouvellement du label Cité de l'Energie. - Coordination des actions spécifiques en lien avec l'adaptation aux changements climatiques et mise à jour d'un tableau sur les enjeux du réchauffement climatique pour la Commune de Prangins (analyse de vulnérabilité et principaux impacts) qui permet de renforcer si nécessaire les actions d'adaptation planifiées (plans canicule, biodiversité, arborisation, désimperméabilisation des sols).						111, 112, 113	Environnement	Maintien/Projet			x	PA 2024-2028 Tableau préparation aux effets des changements climatiques Outils de mesure	En continu
2	<b>Indicateurs quantitatifs - suivi de la trajectoire</b> - Suivi quinquennal : mandater la mise en place d'un tableau de bord quantitatif avec des indicateurs SMART complétant les indicateurs actuels (Dashboard), afin de se situer par rapport aux objectifs cantonaux / fédéraux et aux accords de Paris. - Suivi annuel : actualiser les instruments internes de suivi de la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre (GES) (tableau de bord opérationnel, stratégie solaire, attentes et exigences du Canton, adaptation aux changements climatiques, calendrier de pilotage).						111, 112, 113	Environnement	Projet			x	Données du dashboard Données instruments de suivi	70% pour le Dashboard
<b>1.2</b>	<b>Développement territorial</b>													
3	<b>Planification territoriale</b> Poursuivre une planification et coordination de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage et de l'environnement en y intégrant systématiquement les enjeux climatiques. S'assurer de garantir une évolution du territoire communal alliant qualité urbaine, renforcement de la biodiversité et préservation de l'environnement. En particulier, renforcer les valeurs identitaires de la commune, garantir une bonne intégration des nouvelles constructions et orienter l'évolution territoriale en adaptation au changement climatique en augmentant la couverture arborée du territoire.						121, 122, 131, 132	Urbanisme	Maintien			x	PACom CET	x
4	<b>Espèces indigènes et réseaux agroécologiques</b> - Favoriser le maintien et la promotion des espèces indigènes et indigénat climatique, des réseaux agroécologiques, etc., afin de développer des écosystèmes dynamiques (faune, flore), - Explorer les alternatives au programme contrat Corridor de Région de Nyon.						114, 325	Environnement	Projet			x	Préavis No. 55/2023 - « Demande d'un crédit de CHF 56'000.- TTC pour un projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes, en faveur de la nature et de la biodiversité » - ( 23 novembre 2023)	x
<b>1.3</b>	<b>Influence sur les acteurs privés de la construction</b>													
5	<b>Plan d'affectation communal</b> Informer activement les acteurs privés de la construction des dispositions concernant le Concept Energétique Territorial (CET) et inciter à la mise en œuvre de mesures du CET dans le but d'accroître la part d'énergie renouvelable pour le chauffage des bâtiments privés. Encourager des standards énergétiques plus exigeants que la législation en vigueur. Inciter à la rénovation plutôt qu'à la démolition/reconstruction de bâtiments privés.						1.3.1	Urbanisme	Projet				PACom	x

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
1.4.	<b>Permis de construire, contrôle des constructions</b>							
6	<b>Police des constructions (nouvelles constructions, rénovations lourdes)</b> Mettre en place, suite à l'internalisation des tâches de police des constructions précédemment effectuées par le Service Technique Intercommunal (STI), un contrôle du suivi des chantiers sur les aspects énergétiques, sur les aspects en lien avec l'imperméabilisation des sols et sur l'arborisation des parcelles (dès 2025).	1.4.1	Urbanisme	Projet	x	x	x	x



Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
2	<b>BATIMENTS COMMUNAUX ET EQUIPEMENTS PUBLICS</b>							
	<b>Objectifs généraux :</b> Pour les bâtiments et installations communales (bâtiments, éclairage public) : - Suivre leurs consommations et optimiser leur exploitation. - Planifier l'évolution du parc immobilier et de l'éclairage public en prenant en compte leurs émissions de CO2, leur efficacité énergétique, leurs impacts sur l'environnement ainsi que le recours aux énergies renouvelables. - Pour l'éclairage public: assurer un éclairage efficient, tout en évitant la pollution lumineuse nuisible à la biodiversité et les nuisances pour les riverains, en application du Plan lumière en cours d'élaboration.							
2.1.	<b>Efficacité de la gestion de l'énergie et de l'eau (dans les bâtiments communaux)</b>							
7	<b>Bâtiments communaux - consommations</b> - Assurer le suivi énergétique de la consommation (électricité, chaleur) de l'ensemble des bâtiments communaux, renforcer l'utilisation d'EnerCoach pour le suivi des consommations des bâtiments (EnerCoach : bilan annuel), analyser l'intérêt d'un suivi des consommations online (smartmetering) en vue d'optimiser les consommations. - Poursuivre l'étude sur les possibilités d'optimiser l'exploitation et d'améliorer l'efficacité énergétique (chaleur, électricité, eau) de l'ensemble des bâtiments communaux (réglages d'exploitation) , notamment selon les recommandations du rapport de 2023 "Accompagnement à la réduction de l'empreinte carbone des activités des collaborateurs de l'administration communale").	212	Bâtiments	Maintien			x	x
8	<b>Analyse consommations - Bilan annuel EnerCoach</b> Analyser annuellement le tableau des consommations établi avec EnerCoach (bilans annuels), proposer des améliorations si nécessaire, assurer le rapport à la Municipalité et l'intégrer dans le rapport de gestion.	212, 213	Bâtiments	Maintien			x	x
9	<b>Étiquettes énergie</b> Finaliser les étiquettes énergie (chaleur, électricité, eau, CO2) des bâtiments communaux (par EnerCoach, étiquettes Display), assurer leur mise à jour en cas de besoin. Communiquer sur les étiquettes et s'en servir comme outil pour afficher les efforts de la commune.	212	Bâtiments	Maintien			x	x
10	<b>Bâtiments communaux - rénovations, constructions - concept d'assainissement</b> <i>Les travaux d'assainissement énergétiques des bâtiments communaux se sont fondés jusqu'à fin 2023 sur une priorisation établie en 2009 par un mandataire spécialiste.</i> - Se doter d'un nouveau document-cadre pour prioriser les assainissements énergétiques, soit un nouveau tableau apportant une vision globale permettant de prioriser dès 2024 l'assainissement des bâtiments communaux, la sortie des énergies fossiles et l'adoption des énergies renouvelables au sein des bâtiments communaux. - S'assurer, en fonction des besoins, que les priorités portent sur les bâtiments les plus gros consommateurs.	213	Bâtiments	Développement	x		Préavis à venir : Assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe Préavis à venir : Assainissement énergétique du Bâtiment locatif Très le Chatel	x
11	<b>Développement du solaire sur les bâtiments communaux</b> Reprendre la vision d'ensemble des toits des bâtiments communaux (actuellement centrale solaire sur le bâtiment de la Combe et à la déchetterie). Examiner le potentiel solaire OPV des toitures qui étaient considérées en 2014 comme peu adaptées pour la pose de panneaux solaires (Morettes?/ Voirie?). - Salle des Morettes : évaluer l'intérêt d'une batterie de stockage (but : augmenter le taux d'autoconsommation, limiter les pointes de charges). Etudier la possibilité de joindre l'école des Morettes voire la crèche pour maximiser cette autoconsommation. - Explorer le potentiel de la mise en place d'un projet participatif d'une centrale solaire photovoltaïque.	222	Bâtiments	Développement	x		Stratégie solaire	0

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
12	<p><b>Bâtiments publics : pratiques d'entretien et d'exploitation respectueuses de l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Produits d'entretien</u> : continuer à utiliser au sein des bâtiments communaux une solution de nettoyage efficace qui préserve l'écosystème et les eaux. Déployer la solution d'eau ozonée dans les bâtiments principaux pour limiter l'utilisation des produits chimiques et réduire l'exposition des collaborateurs.</li> <li>- <u>Extinction des lumières et amélioration de la performance de l'éclairage</u> : poursuivre les possibilités d'améliorer l'extinction des lumières dans l'ensemble des bâtiments communaux, notamment des bureaux (détecteurs, plafonniers, lampes de bureaux, etc.). En particulier: continuer à installer des éclairage LED pour les nouveaux éclairages, renforcer l'information auprès des tiers utilisant les locaux communaux, convertir les anciens luminaires par des LED.</li> <li>- <u>Consommation d'eau</u> : finaliser le remplacement de l'équipement des robinets en embouts économiseurs d'eau. Conserver cette mesure car contrôle annuel et entretien de l'ensemble des embouts + équipement des nouveaux points d'eau.</li> </ul>	212,232	Bâtiments	Maintien			Rapport administration sobre en carbone	60%
<b>2.2. Exemplarité, valeurs cibles</b>								
13	<p><b>Achats d'électricité</b></p> <p>Poursuivre l'achat de courant durable pour couvrir la consommation électrique des infrastructures et bâtiments communaux (dans la mesure du possible du courant SEIC Benefic, labellisé Naturemade Star, de plus haute qualité environnementale).</p>	222	Environnement	Maintien			Budget annuel	100%
<b>2.3. Eclairage public</b>								
14	<p><b>Assainissement de l'éclairage public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer les mesures d'assainissement de l'éclairage public sur la base du plan lumière.</li> <li>- Continuer à s'assurer que les <u>subventions</u> disponibles sont bien identifiées et utilisées (éclairage public, en collaboration avec la SEIC).</li> <li>- Finaliser la <u>stratégie</u> de diminution de l'éclairage nocturne (y c. abaissement ou extinction nocturne), de façon à lutter contre la pollution lumineuse (biodiversité - trames noires, santé), y intégrer les possibilités de pilotage automatique (vers la "smart city").</li> <li>- <u>Eclairage public - suivi</u> : assurer le suivi de la consommation de l'éclairage public, le rapporter à la Municipalité et l'intégrer dans le rapport de gestion.</li> <li>- <u>Terrain de football - éclairage</u> : vérifier le type d'éclairage du terrain de football (LED). Gestion des pointes de charges (allumage progressif).</li> </ul>	231	Travaux publics	Programme	x		Plan lumière 2022 Préavis 40/2023 : Cédit d'étude pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique	env. 150 luminaires LED en fonction sur 650 points recensés soit 23%
<b>2.4. Equipements publics</b>								
15	<p><b>Infrastructure et règlement du port</b></p> <p>Explorer les possibilités de promouvoir progressivement la décarbonation des embarcations et de maximiser l'usage des embarcations (par exemple par le partage de bateau), dans le cadre du nouveau Règlement du Port des Abériaux.</p>		Environnement					

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
<b>3</b>	<b>APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION EN ENERGIE/EAU ET GESTION DES EAUX CLAIRES ET USEES, DECHETS, y c. espaces verts et domaine public</b>							
	<b>Objectifs généraux :</b> - Assurer, au niveau du territoire communal, une alimentation en énergie efficiente et sobre en carbone, basée sur la production locale, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. - Assurer une gestion de l'eau (alimentation, traitement) et un traitement des matériaux et déchets sobres efficaces, sobre en carbone, favorisant l'utilisation et/ou la production des énergies renouvelables. - Assurer la protection et le développement des espaces verts et de la biodiversité.							
<b>3.1.</b>	<b>Offres et produits relatifs à l'efficacité énergétique et la production d'énergies</b>							
	Collaboration SEIC reportée sous "6.3 Collaborations"							
<b>3.2.</b>	<b>Production et distribution d'énergie sur le territoire communal</b>							
16	<b>Développement du solaire sur le territoire communal</b> - Elaborer une stratégie solaire, en vue d'identifier les pistes de développement du solaire au niveau communal / intercommunal, et mettre en oeuvre le concept par une approche par secteur de la commune, par groupes-cibles de la population (p. ex. locataires, propriétaires, entreprises, etc.). <b>Pistes envisagées :</b> - réalisation d'un/d'appel.s d'offres groupé.s pour des panneaux solaires PV / des PACs. Cahier des charges: y c. mise en service, subventions, - collaboration avec une coopérative solaire, au niveau communal / intercommunal, - mise à disposition de toitures (notamment voirie), envisager la couverture de parking - soirées d'information, - piste pour des toitures privées: entreprises, PPE (p. ex. Mèlèzes, envisager des hangars agricoles), - identification par la SEIC des secteurs potentiellement favorables pour le développement de regroupements de consommateurs et/ou Communautés électriques locales CEL), - soutien des démarches de regroupements de consommateurs par les subventions communales, y c. proposition de la SEIC de batteries virtuelles.	321	Environnement	Développement	x		Stratégie solaire	0%
17	<b>Energies de réseau - CAD</b> - Suite au Concept Énergétique Territorial (CET), approfondir les études pour évaluer l'intérêt de développer des énergies de réseaux.	322	Environnement	Projet	x		CET	x
18	<b>Bornes électriques</b> - Procéder à une étude territoriale sur la mobilité électrique (subvention du Canton), - Communiquer et sensibiliser les acteurs immobiliers (gérances, les PPE), - S'assurer de l'alimentation des bornes électriques en énergie renouvelable.	321,421	Environnement	Projet			Préavis No. 49/2023 - Demande d'un crédit de CHF 34'000.- TTC en vue de l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places Mobility) - Déposé par la Municipalité le 13 octobre 2023	x
19	<b>Solaire - indicateurs-clés, suivi</b> - Suivre les données de m² de PV posés sur le territoire communal (Urbanisme), par rapport aux objectifs qui devront être fixés. Les intégrer dans le tableau de bord énergie/climat global, - Mettre en place un tableau de ce suivi des nouvelles surfaces (m2 de panneaux solaires et calcul des t.CO2 non émis), - Comparer les données communales (m² de PV) avec les données cantonales (DIREN) et fédérales (ProNovo), - En assurer le passage en revue, notamment en lien avec les possibilités de regroupements de consommateurs, - Assurer le rapport à la Municipalité et intégrer ces éléments dans le rapport de gestion.	321	Environnement Urbanisme	Projet			Tableau de bord opérationnel global	x

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
<b>3.3. Planification et gestion des espaces du domaine public</b>								
20	<b>Espaces verts - gestion différenciée des espaces publics</b> Continuer à mettre en oeuvre des mesures de gestion différenciée des espaces verts publics, de façon à assurer la préservation de la nature et de la biodiversité sur le territoire communal (promotion des espèces indigènes, des corridors écologiques, etc., développement d'écosystèmes dynamiques).	325	Travaux publics	Renforcement			Cahier des charges de gestion différenciée des espaces communaux	Non chiffrables communaux
21	<b>Plan d'action en faveur des hirondelles, martinets, et chauves-souris</b> Mettre en place un plan d'action impliquant une collecte des données, un inventaire et une définition d'objectifs et de mesures de conservation (selon subvention cantonale) (programme cantonal subventionné). Une réflexion autour des mésanges qui est le prédateur du frelon asiatique est également menée.		Environnement	Projet		x	Boîte à outils Nature et Paysage	x
22	<b>Forêts communales et espaces publics communaux</b> Poursuivre les politiques volontaristes pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes, de façon à préserver la biodiversité, réviser le règlement sur les arbres afin d'intégrer les changements climatiques, assurer la pérennité et la vitalité à long terme de nos forêts, renforcer le patrimoine arboré et les surfaces vertes afin d'atténuer les effets du changement climatique.	325	Environnement Travaux publics	Maintien		x	Plan de gestion 22-26 Plan d'activité annuel Règlement sur les arbres	Non chiffrables
23	<b>Renaturation de la Promenthouse</b> Réaliser la renaturation de trois zones de la Promenthouse (cours d'eau prioritaire), en adéquation avec les objectifs de biodiversité cantonaux.		Environnement	Projet	x	x	Préavis No. 54/2023 - « Demande d'un crédit d'étude de CHF 131'160.- TTC pour un projet de renaturation de la rivière « La Promenthouse » sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial » - Déposé en 2023	x
24	<b>Biodiversité port</b> - Mettre en œuvre un projet pilote de végétalisation des digues qui inclut la mise en place de plateformes pour le soutien à l'avifaune - Explorer d'autres techniques que le faucardage pour limiter la prolifération des plantes invasives à l'intérieur du port et par effet de bouturage dans d'autres secteurs.		Environnement	Projet		x		0
<b>3.4. Production, consommation de l'eau et évacuation des eaux usées et des déchets</b>								
25	<b>Réseau séparatif</b> Poursuivre la mise en œuvre du réseau séparatif : - Effectuer la mise à jour du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) - Effectuer le contrôle séparatif des canalisations des eaux claires/eaux usées - Développer la rétention des eaux: incitation à la rétention à la parcelle: taxe incitative (dès mars 2023: taxes selon les surfaces des bâtiments imperméabilisées, pas encore à la parcelle), évaluer la possibilité de faire de la rétention des eaux pluviales sur l'espace public, - Réaliser les travaux de correction du principal point critique = déversoir d'orage + séparatif (après 2024).	326	Travaux publics	Développement			x	10%
26	<b>Exemplarité de la commune en matière de consommation d'eau</b> - Diminution du débit des fontaines lors de déficit hydrique en équipant les fontaines de vannes de réglage, et équiper les fontaines de vannes pour coupure pendant la nuit, - Exemplarité des services communaux que ce soit au niveau des bâtiments (consommation) ou des espaces verts (arrosage - gestion différenciées, équipement de sondes plantations en pleine terre, surface éponge à proximité des arbres), - Explorer la possibilité de remplacer l'eau potable par l'eau du lac pour les robinets des estacades du port. - Réflexion à mener sur l'incitation ou la dissuasion en matière de consommation d'eau.		Travaux publics Environnement					

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
27	<p><b>Déchets - sensibilisation au tri</b> Continuer à sensibiliser la population à l'importance du recyclage des déchets (enjeux écologiques et financiers), ainsi qu'aux possibilités de réemploi et de réutilisation des matériaux et objets. Appliquer au sein des locaux de l'administration communale les recommandations en lien avec le tri des déchets du rapport de 2023 "Accompagnement à la réduction de l'empreinte carbone des activités des collaborateurs de l'administration communale".</p>	327	Environnement Travaux publics Bâtiments	Maintien			x	Non chiffrable
28	<p><b>Déchets - réduire, valoriser</b> - Renforcer le fonctionnement de la ressourcerie (espace-troc). - Optimiser la revalorisation des matériaux, émissions et déchets dans de nouveaux cycles de production. - Suivre le taux de recyclage des déchets selon la méthode cantonale. L'intégrer dans le rapport de gestion et le tableau de bord opérationnel.</p> <p><b>Déchets verts</b> Augmenter le nombre de points de collectes afin d'augmenter le taux de collecte (envisagé: 7 pts de collecte).</p> <p><b>Déchets plastiques</b> Mettre en place le recyclage des flaconnages, poursuivre le travail de sensibilisation en cours (envisagé dès 2025).</p>	327	Travaux publics	Projet			x	0

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
4	<b>MOBILITE</b>							
	<b>Objectifs généraux :</b> Assurer, au niveau du territoire communal, une mobilité efficiente et sobre en carbone, c'est-à-dire : - limitant les déplacements lorsque cela est possible, en particulier les déplacements en transports individuels motorisés (TIM). - favorisant les transport publics et la mobilité douce, au niveau communal et régional.							
4.1.	<b>Gestion de la mobilité au sein des services communaux</b>							
29	<b>Mobilité dans l'administration</b> Mettre en place un plan de mobilité pour les collaborateurs de la commune visant à favoriser l'usage des transports publics, l'usage de la mobilité douce, etc. selon les recommandations du rapport de 2023 "Accompagnement à la réduction de l'empreinte carbone des activités des collaborateurs de l'administration communale".	411	Administration	Projet			Rapport de 2023 : "Accompagnement à la réduction de l'empreinte carbone des activités des collaborateurs de l'administration communale"	x
4.2.	<b>Modération du trafic</b>							
30	<b>Zones à vitesses modérées</b> Poursuivre la mise en œuvre des mesures en lien avec les zones à vitesses modérées prévues dans le document cadre établi en 2022, <i>Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée et catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce</i> . Il s'agit d'améliorer la convivialité et la sécurité du réseau de cheminements vélos et piétons sur le territoire pranginois et de renforcer l'articulation entre tous les modes de transports en créant de nouvelles zones à vitesse modérée. L'abaissement de la vitesse est en effet un point clé pour pacifier les déplacements et réduire les nuisances sonores. Cette planification prévoit l'introduction de zones à vitesse modérée sur l'ensemble des quartiers du territoire urbanisé d'ici 2026.	422	Urbanisme Travaux publics	Maintien	x		Etude de 2022 : "Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée et catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce" Préavis No. 56/2024, Aménagement de zones 30kmh secteurs 03, 04 et 06 (partiel) déposé en mars 2024	0
4.3.	<b>Mobilité douce non motorisée</b>							
31	<b>Infrastructures pour la mobilité douce</b> - Poursuivre la mise en œuvre des mesures en lien avec les infrastructures pour la mobilité douce prévues dans le document cadre établi en 2022, <i>Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée et catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce</i> . Il s'agit d'améliorer la convivialité et la sécurité du réseau de cheminements vélos et piétons sur le territoire pranginois par l'introduction des 13 mesures planifiées d'ici 2026. - Poursuivre le développement des 3 mesures d'infrastructures de mobilité pranginoises inscrites dans les projets d'agglomération du Grand Genève, soit le projet de passerelle Nyon-Prangins (crédit d'étude accepté en 2021), le projet de requalification de la route suisse (RC1) en localité (crédit de réalisation accepté en 2023), hors localité (crédit d'étude accepté en 2023) et le projet de passerelle Prangins-Gland (crédit d'étude déposé en 2024). Il s'agit d'augmenter la mobilité décarbonée.	432	Urbanisme Travaux publics	Maintien	x		Etude de 2022 : "Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée et catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce" Préavis 63/2021, 38/2023, 48/2023, 60/2024	x
4.4.	<b>Transports publics</b>							
32	Lignes de TP Suivre les fréquentations des lignes de TP (indicateurs annuels), de façon à les optimiser.	441, 412, 442	TPN (Office)	Maintien			x	x

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
4.5.	Information, sensibilisation, incitation à une mobilité douce							
33	<b>Promotion mobilité douce</b> - Poursuivre la promotion d'une mobilité efficace et sobre en carbone (transports publics, mobilité douce). - Informer la population au fur et à mesure de la mise en œuvre des mesures prévues : vélo, cheminements, bus, etc., dans le but de minimiser les trajets de proximité en véhicules privés. - Evaluer l'intérêt d'une plateforme de CarSharing, au niveau communal ou intercommunal. - Développer la participation à la Semaine de la mobilité au-delà de Cyclomania par l'organisation de 1-2 événements en lien avec le vélo, avec la mobilité électrique. - Continuer à explorer la possibilité de se doter d'un service de vélos en libre service. (voir également mesure 18, bornes électriques).	441, 442	Environnement	Maintien			x	x

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
<b>5</b>	<b>ORGANISATION INTERNE, PROCESSUS ET RESSOURCES</b>							
	<b>Objectif général :</b> Assurer une organisation efficiente de notre commune de façon à atteindre ses objectifs climatiques visant à diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 de l'ensemble du territoire.							
<b>5.1.</b>	<b>Organisation</b>							
34	La responsabilité de chacune des 60 mesures du présent plan d'actions 2024-2028 est attribuée à un service de l'administration communale. Le Municipal en charge du service responsable s'assure, avec son responsable de service, de l'avancement des actions qui sont attribuées à son service. La Municipalité s'assure du suivi annuel de l'avancement des mesures dans le cadre d'une séance extraordinaire spécialement consacrée à ce sujet qui fait l'objet d'un bref rapport. Suite à cette séance extraordinaire, le secrétaire municipal assure un retour à l'ensemble des responsables de service.		Municipalité	Maintien				
<b>5.2.</b>	<b>Ressources</b>							
35	<b>Collaborateur au service environnement et ressources financières</b> - Dynamiser le suivi et le développement des projets communaux en lien avec les dossiers énergie et les mesures du plan climat dont la responsabilité est attribuée au service Environnement - Continuer à allouer au budget annuel un montant pour le pilotage de la politique climatique pour des études et des actions de communication, sensibilisation, soutien.		Environnement	Maintien			x	x
<b>5.3.</b>	<b>Processus internes</b>							
36	<b>Plan climat communal - coordination</b> Poursuivre la coordination et la tenue à jour du Plan d'actions du Programme 24-28 du plan climat. Le rapport annuel de la Municipalité (voir mesure 34) sera suivi d'un bilan pour adaptation de la mise en oeuvre des actions.	513, 521	Environnement	Maintien			x	x
37	<b>Plan climat-transversalité</b> - Continuer à s'assurer que toute décision municipale se prenne en tenant compte de son impact climatique (y c. la relecture "verte" des investissements et du budget). - Mettre en place l'examen des préavis sous l'angle de l'environnement, de l'énergie et du climat.	511	Municipalité	Développement	x		Préavis municipaux	x
38	<b>Information et sensibilisation des collaborateurs</b> S'assurer que les mesures recommandées dans l'accompagnement à la réduction de l'empreinte carbone des activités des collaborateurs de l'administration communale qui concernent tous les services soient bien mises en place.	522	Municipalité	Maintien			Rapport administration sobre en carbone	x
39	<b>Informatique</b> Evaluer dans la mesure des disponibilités des bonnes pratiques énergétiques les activités des fournisseurs IT (efficacité, récupération de chaleur). Appliquer les recommandations en lien avec l'informatique du rapport de 2023 "Accompagnement à la réduction de l'empreinte carbone des activités des collaborateurs de l'administration communale".	522	Informatique (Office) Bâtiments	Projet			Rapport administration sobre en carbone	x
40	<b>Guichet virtuel</b> Améliorer le guichet virtuel du site de la commune pour éviter le déplacement des citoyens en transports générateurs de CO2.	522	Administration	Maintien			x	x



Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
41	<b>Achats responsables</b> - Renforcer la mise en œuvre des bonnes pratiques d'achats durables dans l'ensemble des secteurs, y compris lors d'investissements pour des véhicules, etc.. Evaluer l'intérêt de viser le label "Fair Trade Town".	523	Municipalité	Maintien			Rapport administration sobre en carbone	x
42	<b>Achats-impressions</b> - Continuer à s'assurer que les divers documents imprimés par la Commune soient imprimés sur du papier recyclé (en plus de FSC), y c. PranginsInfo.	523	Administration	Maitien				
43	<b>"Finance verte"</b> Suivre les mesures mises en oeuvre par la Caisse de pension (CIP) en matière ESG, et évaluer et saisir toute piste d'amélioration.	523	Finances	Maintien			x	x

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
6	<b>FEDERATION DES DIFFERENTS ACTEURS AUTOUR DES ACTIONS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE</b>							
	<b>Objectifs généraux :</b> - Fédérer les différents acteurs du territoire de façon à ce qu'ils contribuent, dans leur domaine d'influence, à atteindre les objectifs climatiques que la commune s'est fixés, en favorisant des modes de production et de consommation de biens et de services sobres en carbone et en ressources, en prolongeant la durée d'usage des produits par la réparation ou la réutilisation, ainsi qu'en recyclant les matériaux, émissions et déchets. - Exemples: population en général, locataires, propriétaires, pendulaires, entreprises, acteurs immobiliers, commerces.							
6.1.	<b>Information, sensibilisation, incitation</b>							
44	<b>Communications, information, sensibilisation</b> - Transmettre régulièrement des informations à la population sur la démarche globale de politique climatique de la Commune. - Assurer l'information-sensibilisation générale de la population sur le thème des démarches en faveur du climat pour faire évoluer les comportements - Tenir à jour le site internet de la commune: page concernant le climat avec notamment des informations relais vers des sites d'informations cantonaux et fédéraux - Consolider l'information et la sensibilisation des particuliers en mettant à leur disposition des brochures sur les différents programmes disponibles et soutiens financiers - Consolider l'information et la sensibilisation des propriétaires de bâtiments de manière globale aux analyses énergétiques, à l'assainissement énergétique, à l'usage des énergies renouvelables (capteurs solaires pour la préparation d'eau chaude sanitaire, remplacement des chauffages électriques directs, etc.), - Poursuivre l'information aux aspects en lien avec la biodiversité ("Nature en Ville") ainsi qu'aux subventions à disposition.	611, 625	Environnement	Maintien			Site internet Tout-ménage	x
45	<b>Pollution lumineuse</b> Continuer à informer et sensibiliser la population à la problématique de la pollution lumineuse et à ses impacts sur la biodiversité (y c. dans les jardins privés), la santé et l'observation du ciel nocturne, par des démarches ciblées.	611, 625	Environnement	Maintien			x	x
46	<b>Sensibilisation à la consommation d'eau</b> Sensibiliser la population à la problématique de l'économie d'eau.		Environnement	Projet		x	x	x
6.2.	<b>Incitation et soutien pour les démarches privées en faveur du climat et de la biodiversité</b>							
47	<b>Subventions communales</b> - Soutiens financiers aux privés: Continuer à mettre en oeuvre les subventions communales pour les démarches privées en faveur du climat et de la biodiversité, les adapter selon les besoins. - Informer régulièrement, y c. les nouveaux habitants. - Evaluer en continu le pouvoir incitatif des différentes subventions et adapter les montants dédiés. <b>Taxe sur l'énergie</b> - Evaluer l'opportunité de modifier le règlement du fonds de soutien aux projets privés.	512, 614	Environnement	Maintien			Directive annuelle et conditions d'octroi Statistiques communales sur les subventions Règlement sur le fond EE/ER	x
48	<b>Facilitation, accompagnement:</b> Construire sur le défi citoyen, et développer de nouveaux moyens d'agir issus des séances du Défi climat (organiser de nouvelles Fresques, inviter des personnalités inspirantes, soutenir la création de forum citoyen...). <b>Synergies citoyennes :</b> Evaluer les possibilités de favoriser des échanges de citoyens à citoyens au sujet des efforts volontaires et collectifs en lien avec les enjeux climatiques et la biodiversité, en vue de montrer et susciter la discussion entre les citoyens, p. ex. au niveau des quartiers ("apéros-climats").	611, 625	Environnement	Développement			Site internet	x

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
49	<b>Charte des jardins</b> - Inciter la population à promouvoir la biodiversité à travers l'engagement moral (signature d'une charte et obtention d'un emblème) d'entretenir et d'aménager son terrain pour favoriser la survie de la petite faune sauvage: oiseaux, hérissons, papillons, lézards... et la biodiversité en général. - Accompagner la population à travers des ateliers spécifiques sur l'entretien des jardins.		Environnement	Projet		x	x	x
50	<b>Jardins communaux</b> - Accompagnement des utilisateurs des jardins communaux vers des pratiques de jardinage plus durables à travers des ateliers (compostage, permaculture...). - Mise en place d'une charte qui interdit l'utilisation de produits phytosanitaires, préconise une utilisation parcimonieuse des ressources (eau, terre).		Environnement	Projet			x	x
<b>6.3. Coopération en général (partenaires)</b>								
51	<b>Ecoles</b> - Soutenir les démarches dans les établissements scolaires (développement pédibus et cyclobus, démarches participatives des enfants, sensibilisation, projets didactiques, Ecole en forêt avec la création d'un canapé forestier et d'un parcours didactique, valoriser les objets oubliés, en interne ou par une ONG, au niveau communal ou intercommunal). - Poursuivre le soutien à des programmes de sensibilisation à l'eau - Viser la Distinction Ecole de l'énergie, appliquer les programmes cantonaux (Nyon-Prangins: même groupement scolaire).	622	Affaires sociales (enfance)	Développement		x	x	x
52	<b>Entreprise - Haleon</b> Continuer les échanges réguliers avec les grandes entreprises, notamment Haleon, sur les thèmes liés à l'énergie, la mobilité, le climat, etc.	623	Urbanisme Administration	Maintien			x	x
53	<b>SEIC</b> Continuer de collaborer avec le Service énergie de la SEIC, notamment en lien avec les subventions communales (soutien à des regroupements de consommateurs) et la mobilité électrique.		Environnement	Développement			x	x
54	<b>Château de Prangins</b> Entreprendre des discussions avec le Château de Prangins afin de développer des synergies autour d'événements en lien avec le climat (Café Climat, autres), autour de la mobilité (VLS, bornes électriques...).		Environnement	Projet			x	x
<b>6.4. Coopérations particulières (thématique)</b>								
55	<b>Produits locaux, cycles courts</b> <u>Commerces :</u> Poursuivre les mesures en place de soutien à l'épicerie du village et autres commerces locaux qui permettent la vente de produits locaux et le soutien à des cycles courts. <u>Au Potager de Prangins :</u> Soutenir activement le projet "Au Potager de Prangins" qui vise, au travers d'une organisation citoyenne, à fournir des fruits et légumes locaux, dans le respect de l'environnement et la promotion de la biodiversité (installation de récupérateurs d'eau de pluie).	623, 423	Bâtiments (baux à loyer) Culture et Sociétés locales	Maintien			x	x
56	<b>Manifestations sur le territoire de la Commune</b> S'assurer que les manifestations locales sont réalisées dans le respect de leur impact carbone (p. ex. <a href="http://www.manifestation-verte.ch">www.manifestation-verte.ch</a> ).	423,625	Municipalité	Développement			x	x
57	<b>Incitation des citoyens à prolonger la durée d'usage de leurs produits</b> - Continuer à inciter les citoyens à prolonger la durée d'usage de leurs produits par le réemploi et la réparation (poursuite du soutien au projet de repair café). L'élargir à d'autres projets ou actions citoyennes y compris en impliquant les écoles. - Evaluer la faisabilité de mettre en place une bourse d'échange, au niveau communal ou intercommunal, virtuelle ou matérielle.	423,625	Affaires sociales	Développement		x	x	x

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Services responsables	Catégories de mesures	Mesures phares	Adaptation au changement climatique	Indicateur, objectifs, Documents de référence	Statut (%)
58	<b>Information des propriétaires - programmes cantonaux et fédéraux</b> Renforcer l'information aux citoyens (soirées d'information p. ex.) sur les programmes fédéraux ou cantonaux concernant l'assainissement énergétique des bâtiments privés (p. ex. subvention aux Aides à la maîtrise d'ouvrage AMO, spécialistes pouvant guider un propriétaire dans ses projets de rénovations, audits villas, etc.).	624, 625	Environnement	Développement	x		x	x
59	<b>Soutien aux particuliers (locataires, propriétaires)</b> Adopter le programme éco-logement issu d'Equiwatt avec l'aide de la Ville de Lausanne.	625	Environnement	Projet			x	0%
60	<b>Economie de partage</b> - Analyser le taux d'utilisation du projet d'autopartage Mobility à Prangins. - Etudier la possibilité d'installer des boîtes d'échange d'objets. - Etudier la possibilité de soutenir une plateforme d'échange d'objets au niveau communal (p. ex. machines de bricolage, de jardin). S'inspirer notamment de la commune de Bernex (GE) ou des bibliothèques d'objets La Manivelle.	625, 442	Environnement	Projet		x	x	0%

Plan climat VD 2020, PECC, et démarche climatique de la commune de Prangins :

Matrice de correspondance

Initiatives cantonales		Commune de Prangins	
Plan climat vaudois – 1ère génération (juin 2020)	(PECC) - Thèmes Plan énergie et climat communal (VD)	Traité ?	Démarche communale
<b>OBJECTIFS - 3 axes stratégiques</b>			
Réduire	Intégré dans les divers thèmes	OUI	Ces 3 objectifs sont pleinement repris à l'échelle communale: - Diminution des émissions de GES - Adaptation au changement climatique - Suivi des mesures et des résultats (tableau de bord en cours)
Adapter	Climat		
Documenter	Intégré dans les divers thèmes		
<b>CATALOGUE DES MESURES STRATÉGIQUES</b>			
<b>Mobilité</b>		<b>Mobilité</b>	
1. Mettre en place une politique active de report modal		OUI	Politique de mobilité active à l'échelle communale : - Modération du trafic, stationnement - Mobilité douce non motorisée - Transports publics - Information, sensibilisation, incitation à une mobilité douce Voir Programme de politique climatique 2019-2023 et 2024-2028
2. Modifier les pratiques de mobilité individuelle			
3. Améliorer le bilan énergétique de la construction et de l'exploitation des infrastructures de transport			
4. Rendre plus efficient le transport de marchandises			
5. Augmenter la part de véhicules privés et publics à faibles émissions			
<b>Énergie</b>		<b>Energie et bâtiments</b>	
Accélérer la mise en œuvre la Conception cantonale de l'énergie (mesures 6 à 8)		OUI	Gestion optimisée des énergies : sobriété, efficacité, énergies renouvelables; Conception énergétique Territoriale (CET); Programme de politique climatique 2019-2023 et 2024-2028 établi dans le cadre de Cité de l'énergie
		OUI	Optimisation des ressources liées aux déchets : réduction et diminution, tri, valorisation
<b>Agriculture</b>		<b>Agriculture et alimentation</b>	
9. Séquestrer le Carbone organique dans les sols		Non pertinent	Marge de manœuvre limitée de la commune, les relations avec l'agriculture sont plutôt de compétence cantonale
10. Réduire les émissions de l'agriculture			
11. Adapter l'agriculture aux changements climatiques			
<b>Aménagement du territoire</b>		<b>Territoire et urbanisme</b>	
12. Ancrer les objectifs et mesures du Plan climat dans le Plan directeur cantonal		OUI	Les objectifs climatiques sont pleinement intégrés dans le PACom à l'échelle communale, ainsi que dans les planifications régionales
<b>Ressources et milieux naturels</b>		<b>Eaux et forêts, Espaces verts et biodiversité</b>	
13. Préserver les milieux forestiers et renforcer l'utilisation du bois		OUI	La protection des milieux forestiers, de la biodiversité, des ressources en eau ainsi que des sols sont traitées par le PDCom, le PACom, le PGEE, les mesures Nature et Ville et biodiversité, ainsi que dans Cité de l'énergie (PPC 2019-2023, 2024-2028)
14. Préserver et renforcer la biodiversité			
15. Préserver et optimiser la gestion de la ressource en eau			
16. Préserver et renforcer les sols			
<b>Santé</b>		<b>Santé</b>	
17. Prévenir les risques et prendre en charge les effets négatifs des changements climatiques sur la santé		OUI	Adaptation au changement climatique, lutte contre les îlots de chaleur, Plan canicule
18. Favoriser la réduction des émissions des GES du système socio-sanitaire		Non pertinent	Ces aspects ne sont pas de compétence communale
19. Promouvoir la santé et adapter le système de santé aux effets des changements climatiques			
<b>Dangers naturels</b>		<b>Dangers naturels</b>	
20. Gestion des risques et stratégies de prévention des dangers naturels		OUI	Etude des dangers naturels
21. Déploiement de la prévention et planification de l'intervention		OUI	Mesures de prévention, interventions via le SDIS Nyon-Dôle. Notamment revitalisation de la Promenthouse
		-	Géré hors Programme de politique climatique
<b>Rôles de l'État - Un État qui vise l'exemplarité</b>			
22. Employeur responsable		OUI	Notamment Règlement communal, Politique climatique
23. Propriétaire responsable	Achats publics	OUI	Programme d'assainissement des bâtiments et infrastructures, de l'éclairage public
24. Partenaire responsable		OUI	Divers partenariats en cours, p. ex. P. ex. collectif Demain La Côte, Au potager de Prangins, Panier de Prangins

<b>Conditions cadres</b>			
	25. Établir les conditions cadres pour la mise en œuvre du Plan climat (gouvernance, finances, base légale et réglementaire)		OUI C'est l'objectif du Programme de politique climatique 2019-2023 et 2024-2028 établi dans le cadre de Cité de l'énergie; subventions communales; règlements communaux. PDCOM, PACOM & Conception énergétique Territoriale (CET);
<b>Accompagnement au changement</b>			
	26. Accompagnement au changement de la collectivité	OUI	Services communaux et seic à disposition; subventions communales; diverses mesures d'accompagnement prévues (appels d'offre groupés - solaire et PAC, information sur les soutiens cantonaux et fédéraux)
	27. Accompagnement des communes		
	28. La formation, moteur du changement		
<b>Documentation</b>			
	29. Évaluer la mise en œuvre du Plan climat vaudois	OUI	Suivi de la mise en œuvre des mesures (Programme de politique climatique 2019-2023 et 2024-2028) et des résultats obtenus (Tableau de bord)
	30. Analyser l'impact des changements climatiques sur le territoire		

Sources :

- Plan climat : Stratégie du Conseil d'État vaudois pour la protection du climat, juin 2020
- PECC : site internet, état 13.3.2024

Dominique Rossel / Equipe de projet, le 12.3.2024

# Commune de Prangins

## Plan d'actions de la politique climatique 2019-2023

### Bilan avril 2024

Le présent plan d'actions de la politique climatique est l'actualisation du plan d'actions de la Politique énergie-climat 2015-2019, dont il fait partie intégrante.

N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
<b>1 PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>					
<b>Objectifs généraux:</b> - Maintenir la stratégie climatique de notre commune, ses objectifs correspondant à son potentiel, mettre en œuvre des actions correspondantes et suivre les résultats atteints. - Planifier le développement de notre commune en prenant en compte systématiquement les enjeux climatiques, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité, en limitant les impacts des changements climatiques sur la biodiversité et en se préparant à ceux-ci. - Intégrer les enjeux climatiques dans les instruments touchant les constructions, p. ex. les règlements, et suivre leur respect.					
<b>1.1. Stratégie climatique territoriale</b>					
	Plan d'actions : continuer à tenir à jour le plan d'actions de la politique climatique comprenant une vision pour la Commune, des objectifs stratégiques et un plan d'actions concrètes ; ceci dans le but de réduire l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 sur l'ensemble du territoire.	111, 112, 113, 114	Environnement	Programme de politique climatique 2019-2023 et documents annexés	Est réalisé régulièrement avec des outils de mesure complémentaires.
<b>1.2. Développement territorial</b>					
	- Poursuivre la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités, du paysage et de l'environnement en intégrant systématiquement les enjeux climatiques, lors de l'élaboration et l'application de l'ensemble des outils d'aménagement du territoire (PDCOM, plans de quartier, PGA, PPA, etc.). - Valoriser lorsque cela est pertinent le bilan territorialisé des consommations énergétiques et des filières énergétiques renouvelables dans les réflexions sur les projets et instruments de planification de la Commune. - Assurer l'intégration dans les plans de quartiers d'une planification de la circulation s'intégrant à la vision globale au niveau communal et visant à la réduction des déplacements générateurs de CO2.	121, 122, 131, 132	Urbanisme	PGA/PACOM : Préavis No.9/2022 "demande de crédit pour l'élaboration du PGA/PACOM" PACOM terminé (Plan, Règlement et rapport 47 OAT) et envoyé au Canton pour examen préalable fin 2023 Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce - Rapport-préavis No. 31/2022 et No. 34/2022 prise d'acte par le Conseil communal en février 2023 Concept Energétique Territorial (CET) : finalisé fin 2023 et envoyé au Canton pour examen.	Elaboration de plusieurs documents de planification clefs avec plusieurs ateliers participatifs. La Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce, le Plan d'affectation communal (PACOM) terminé et envoyé au Canton pour examen préalable fin 2023, le Plan lumière terminé en 2023, le Concept énergétique territorial (CET) abouti en 2023. La planification de la mobilité a aussi généré en 2019 une révision des tracés du bus urbain afin de desservir les nouveaux quartiers.
	Préserver les terres agricoles du territoire et poursuivre une urbanisation harmonieuse, privilégiant un développement qualitatif à l'intérieur du périmètre bâti, tout en continuant à revaloriser le centre de localité.	121	Urbanisme		Le Prix Wakker a été obtenu (2021), notamment en raison du choix de ne pas poursuivre le projet de développement urbain accompagné d'une route de desserte urbaine (concept RDU) sur des terres agricoles.
	Planification territoriale : s'assurer que les différents instruments de planification prennent bien en compte les aspects "Nature en Ville" sur l'ensemble du territoire communal, y compris au sein des jardins privés, de façon à favoriser le maintien et le développement de la biodiversité, notamment la promotion des espèces indigènes, des corridors écologiques, etc., afin de développer des écosystèmes dynamiques (faune, flore).	121, 325	Urbanisme		Les mesures de protection de la biodiversité et d'anticipation au réchauffement climatique ont été intégrées dans le PACOM (Règlement et rapport 47 OAT) finalisé en 2023 par l'envoi au Canton pour examen préalable. Des mesures d'anticipation du réchauffement climatique ont été intégrées dans le nouveau règlement sur les eaux (surfaces perméables, lutte contre les îlots de chaleur, choix des essences, arborisation, etc.).
	Nouveaux quartiers : énergie solaire, regroupements de consommateurs, microgrid. Evaluer les possibilités de s'assurer que la SEIC intervient lors de développement de nouveaux quartiers dans le but de favoriser le développement de regroupements de consommateurs.	121, 131, 132	Urbanisme		Des prescriptions énergétiques sont intégrées dans le PACOM (Règlement et rapport 47 OAT) finalisé en 2023 par l'envoi au Canton pour examen préalable.
<b>1.3. Influence sur les acteurs privés de la construction</b>					
	Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire : y intégrer les dispositions relatives à l'énergie (isolation, énergies renouvelables), aux mobilités et aux aspects paysagers et environnementaux (préservation active de la biodiversité, etc.).	1.3.1, 1.3.2	Urbanisme	PACOM (Plan, Règlement, rapport 47 OAT) terminé et transmis au Canton pour examen préalable en décembre 2023	Des dispositions relatives à l'énergie, aux mobilités et aux aspects paysagers et environnementaux sont intégrées dans le PACOM finalisé (Plan, Règlement, Rapport 47 OAT) en 2023 par l'envoi au Canton pour examen préalable.
<b>1.4. Permis de construire, contrôle des constructions</b>					
	Police des constructions (nouvelles constructions, rénovations lourdes) : évaluer l'intérêt de renforcer les contrôles de la qualité énergétique des bâtiments (isolation, sources d'énergie, etc.) et autres aspects en lien avec le climat par le Service technique intercommunal et éventuellement effectuer un contrôle plus approfondi.	1.4.1	Urbanisme		Le renforcement des contrôles de la qualité énergétique des nouvelles constructions a été examiné et les solutions trouvées sont celles de l'internalisation des tâches de la Police des constructions dès 2024, avec l'engagement d'un nouveau collaborateur qui pourra effectuer des contrôles des chantiers pour les prescriptions énergétiques en plus de ceux existants.

N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
<b>2 BATIMENTS COMMUNAUX ET EQUIPEMENTS PUBLICS</b>					
<b>Objectifs généraux:</b> Pour les bâtiments et installations communales (bâtiments, éclairage public) : - Suivre leurs consommations et optimiser leur exploitation. - Planifier l'évolution du parc immobilier et de l'éclairage public en prenant en compte leurs émissions de CO2, leur efficacité énergétique, leurs impacts sur l'environnement ainsi que le recours aux énergies renouvelables. - Pour l'éclairage public: assurer un éclairage efficient, tout en évitant la pollution lumineuse nuisible à la biodiversité et les nuisances pour les riverains, en application du Plan lumière en cours d'élaboration.					
<b>2.1. Efficacité de la gestion de l'énergie et de l'eau (dans les bâtiments communaux)</b>					
	Consommations: - Assurer le suivi énergétique de la consommation (électricité, chaleur) de l'ensemble des bâtiments communaux. - Continuer à étudier les possibilités d'optimiser l'exploitation et d'améliorer l'efficacité énergétique (chaleur, électricité, eau) de l'ensemble des bâtiments communaux.	212	Bâtiments		15.02.2024 : suivi régulier des consommations, EnerCoach mis à jour annuellement. Le Service Bâtiments souhaiterait une formation sur l'outil. 6.12.2022 : suivi régulier des consommations de gaz, bois, mazout assuré, EnerCoach a été un peu laissé de côté - transition interne au service des bâtiments. Un responsable du Service Bâtiment est en place dès 10.2022. Un système de smartmetering est envisagé en vue de suivre et d'optimiser les consommations.
	Consommations : analyser annuellement le tableau des consommations avec EnerCoach (bilans annuels), proposer des améliorations si nécessaire, assurer le rapport à la Municipalité et l'intégrer dans le Rapport de gestion.	212, 213	Bâtiments	Rapports EnerCoach	15.02.2024 : consommations suivies et passées en revue, difficultés d'extraction d'éléments fiables et claires via EnerCoach (besoin de formation).
	Rénovations, constructions : continuer à intégrer les aspects d'économie d'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables et de constructions saines et écologiques lors de rénovations ou de constructions de bâtiments communaux.	213	Bâtiments	Tableau des bâtiments communaux priorisant les travaux d'assainissement énergétique à effectuer (2009) Crèche : Préavis No 37-2019, Préavis No 55-2020, Préavis No.29/2022 Assainissement énergétique et rénovation Collège de la Combe – Etape 3 : Préavis No. 51/2023 Optimisation des vestiaires du FC Prangins-Sport : Préavis No. 52/2023	Le document-cadre établissant en 2009 une priorisation des travaux d'assainissement énergétique (enveloppe, agent énergétique) à effectuer dans l'ensemble des bâtiments communaux (vision d'ensemble) démontre que la plupart des travaux recommandés ont été effectués dans les 14 dernières années. Selon cette priorisation, il ne reste que 2 bâtiments communaux à assainir prioritairement, et ces travaux vont être réalisés d'ici la fin de la législature 2021-2026. Il s'agit de la 3ème étape du Collège de la Combe et du bâtiment locatif Très-le-Châtel.
	Finaliser les étiquettes énergie de la performance énergétique (chaleur, électricité, eau, CO2) des bâtiments communaux (EnerCoach, étiquettes Display), assurer leur mise à jour en cas de besoin.	212	Bâtiments	Etiquettes générées via EnerCoach	A imprimer et installer.
	Optimiser l'éclairage de la scène des Morettes : passage aux LED, évaluation de la faisabilité de l'installation d'un accumulateur et couplage avec le projet de panneaux solaires photovoltaïques, en vue de limiter les pointes de charges.	222	Bâtiments	Préavis retiré (rapport coût-bénéfice)	Le budget pour les LED a été refusé par le Conseil communal.
	Continuer à utiliser au sein des bâtiments communaux une solution de nettoyage qui préserve l'écosystème et les eaux.	212	Bâtiments		Est mis en œuvre. 2023 : installation de deux machines transformant l'eau du robinet en eau ozonée, ayant des propriétés nettoyantes. Molécules créées conservent leurs propriétés 5 jours : impact réduit sur personnel de nettoyage, utilisateurs des salles nettoyées et rejets d'eau uniquement, sans aucun produit chimique.
	Etudier les possibilités d'améliorer l'extinction des lumières dans l'ensemble des bâtiments communaux, notamment des bureaux (plafonniers, lampes de bureaux, etc.).	222	Bâtiments		



N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
<b>2.2. Exemplarité, valeurs cibles</b>					
	Achats d'électricité : poursuivre l'achat de courant durable pour couvrir la consommation électrique des infrastructures et bâtiments communaux, soit du courant 100% hydraulique suisse. Envisager l'intérêt de passer en partie à du courant SEIC Benefic, labellisé Naturemade Star, de plus haute qualité environnementale.	222	Environnement	Mesure validée par la Municipalité août 2022 et par le Conseil communal à la séance du budget 2023	Réalisé : achat de courant SEIC Benefic + 5ct/kWh par rapport au tarif de base SEIC. Le courant Benefic est constitué d'électricité 100% suisse (90% d'énergie hydraulique, 10% d'énergie provenant d'installations solaires).
<b>2.3. Eclairage public et mesures spéciales</b>					
	Eclairage public, Plan lumière : - Continuer à mettre en œuvre les mesures d'assainissement de l'éclairage public, en collaboration avec la SEIC. Continuer à s'assurer que les subventions disponibles sont bien identifiées et utilisées. - Mettre en oeuvre une stratégie de diminution de l'éclairage nocturne (y c. abaissement ou extinction nocturne), de façon à lutter contre la pollution lumineuse (biodiversité cf. trame noire, santé). Y intégrer les possibilités de pilotage automatique (vers la "smart city").	231	Urbanisme Travaux publics	Remplacement de l'éclairage public de la route du Curson : Préavis No. 43/2023 Plan lumière de 2023 : il sera amélioré par un apport des services communaux dans le futur	Le mandataire chargé d'élaborer un Plan lumière a terminé son travail. Le document est utilisé. Certains secteurs éteignables peuvent techniquement l'être. Les priorités sont en cours d'identification. Certaines ampoules sont en train d'être adaptée dans les secteurs non concernés par les routes (parking, sentier piétons, cheminement, etc.) : transition aux LED.
	Eclairage public (suivi) : assurer le suivi de la consommation de l'éclairage public, le rapporter à la Municipalité et l'intégrer dans le Rapport de gestion.	231	Travaux publics		Est mis en œuvre.
	Bâtiment publics (consommation d'eau) : vérifier l'équipement des robinets en embouts économiseurs d'eau de type "Aquaclac".	232	Bâtiments	100% réalisé, mesure maintenue car équipement des nouvelles installations + entretien annuel des existantes	Se poursuit.

N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
<b>3 APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE/EAU ET GESTION DES EAUX USEES, DECHETS, y c. espaces verts</b>					
<b>Objectifs généraux:</b> - Assurer, au niveau du territoire communal, une alimentation en énergie efficiente et sobre en carbone, basée sur la production locale, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. - Assurer une gestion de l'eau (alimentation, traitement) et un traitement des matériaux et déchets sobres efficaces, sobre en carbone, favorisant l'utilisation et/ou la production des énergies renouvelables.					
<b>3.1. Offres et produits relatifs à l'efficacité énergétique et la production d'énergies</b>					
Continuer à collaborer avec le Service énergie de la SEIC, notamment en lien avec les subventions.	311, 312, 321	Environnement		La SEIC prélève les taxes pour la Commune. Potentiel encore à développer pour la mobilité électrique.	
<b>3.2. Production et distribution d'énergie sur le territoire communal</b>					
Energie solaire, regroupements de consommateurs, microgrid : évaluer les possibilités, en collaboration avec la SEIC, de favoriser les démarches de regroupements de consommateurs. Pistes d'actions pouvant être envisagées : - identification par la SEIC des secteurs potentiellement favorables pour le développement de regroupements de consommateurs ; - soutien des démarches de regroupements de consommateurs par les subventions communales, y c. proposition de la SEIC de batteries virtuelles ; - information avec la SEIC, prenant en compte les subventions communales, la démarche de la SEIC de soutien à des regroupements de consommateurs, le nouveau programme de l'OFEN sur les demandes d'offres groupées pour des installations de panneaux solaires (2019).	312, 321	Environnement	Directive municipale et conditions d'octroi relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de l'énergie et du climat, liées au Fonds Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables (mise à jour annuellement)	Début 2024, deux demandes de subventions pour des capteurs solaires dans des PPE (respectivement 14 et 30 ménages concernés) ont été acceptées. Potentiel illimité d'action avec la SEIC mais divers contacts en vue d'une étude de faisabilité d'un CAD.	
Bornes électriques : mettre en place un équipement pour la mobilité électrique au sein d'un parking public, s'assurer de son alimentation en énergie renouvelable.	312, 442	Environnement	Installation bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places Mobility) : Préavis No. 49/2023	L'installation d'une borne de recharge est prévue sur 2 places publiques (Parking des fossés). Public visé : citoyens sans bornes fixes, visiteurs (la journée).	
Indicateurs-clés, suivi : suivre les statistiques sur les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, sur la base des demandes de permis de construire pour les projets privés. - Mettre en place un tableau de ce suivi des nouvelles surfaces (m2 de panneaux solaires et calcul des t.CO2 non émis). - En assurer le passage en revue, notamment en lien avec les possibilités de regroupements de consommateurs. - Assurer le rapport à la Municipalité et intégrer ces éléments dans le Rapport de gestion.	321	Urbanisme Environnement	Statistiques sur les subventions mises à jour annuellement Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Sébastien Rumley "Remplacement des chauffages aux énergies fossiles"	Les statistiques de subventions annuelles sont tenues à jour et le calcul des m2 de panneaux a lieu depuis 2021. Une consolidation est en cours avec l'utilisation d'un tableau de bord opérationnel (pas encore dans le Rapport de gestion).	
<b>3.3. Planification et gestion des espaces du domaine public</b>					
Nature en Ville : établir une vision globale et un cahier des charges des aménagements des espaces publics (ronds-points, etc.) qui favorisent activement la biodiversité, les plantes indigènes et la cohérence floristique.	325	Urbanisme	Stratégie de gestion différenciée des espaces publics a été établie et distribué au Conseil en juin 2021. Un cahier des charges qui est à bout touchant fin 2023 a été partiellement présenté dans la réponse à l'interpellation Fischer sur le rond-point des Mélèzes fin 2023	En cours, diverses mesures sont mises en œuvre, la Commune s'est équipée du matériel nécessaire. Plus de 50% du potentiel est mis en œuvre. Reste à présenter un rapport-préavis conjointement entre services Urbanisme et Travaux publics.	
Nature en Ville : continuer à s'assurer que les méthodes d'entretien des espaces publics soient favorables à la protection de l'environnement et à la biodiversité (par ex. pas de glyphosate ou autres produits de synthèse).	325	Travaux publics		Arborisation effectuée par la plantation de 11 arbres hautes-tiges à l'UAPE des Morettes apportant de l'ombre dans les classes en été. Plantation de 25 mètres de haies vives à la Tour d'eau. Arrachage de 15 mètres de haie de tuya et remplacement par une haie vives à proximité des containers enterrés dans le quartier des Mélèzes.	
Forêts communales et espaces publics communaux : continuer à mettre en place des politiques volontaristes pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes, de façon à préserver la biodiversité.	325	Environnement Travaux publics et voirie	« Demande d'un crédit de CHF 56'000.- TTC pour un projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes, en faveur de la nature et de la biodiversité » - Déposé par la Municipalité le 23 novembre 2023 : Préavis No. 55/2023	ENV : passage annuel dans les forêts pour l'arrachage des plantes exotiques envahissantes. Baisse constatée de la prolifération de ces dernières. TP : foyers identifiés de laurèles en lisière de forêts, contrôles réguliers et lutte. Contrôles des plantes exotiques envahissantes et lutte sur les espaces verts à entretien différencié (contrôles avant fauche). Arrachage progressif de la laurèle sur l'espace public communal.	
<b>3.4. Gestion des eaux usées et des déchets</b>					

N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
	Réseau séparatif : poursuivre la mise en œuvre du réseau séparatif.	326	Travaux publics	Pont Farbel eaux usées : Préavis No 57-2020 Abériaux collecteur eaux claires : Préavis No 68-2021 Révision Règlement communal sur évacuation et l'épuration des eaux : Préavis No. 5/2021 Choix raccordement eaux usées Station d'épuration Nyon : Préavis No. 14/2022 Sécurisation du lit bactérien de la STEP : Préavis No. 33/2022 Canalisation STEP-STAP : Préavis No. 38/2023, Préavis No. 39/2023	Le collecteur des eaux claires des Abériaux est terminé. Le PGEE 2.0 est en début de révision mais les directives cantonales ne sont pas encore disponibles. Un collaborateur a été engagé dès le 01.01.2024 (0.4 ETP) pour réaliser l'état des lieux du réseau d'assainissement. Préavis de travaux d'assainissement dans la planification des investissements (+ 1 mio CHF). Toute nouvelle construction fait l'objet d'un contrôle de conformité d'exécution du séparatif.
	Traitement des eaux : s'assurer que la dimension énergétique est bien intégrée dans les choix à venir concernant le traitement des eaux usées et de la régionalisation des STEP (projet de STEP régionale, Gland).	326	Environnement	Demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique : Préavis No 45-2020 Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs - (14 avril 2022) : Préavis No. 14/2022	Le choix du raccordement vers Nyon a été effectué. Les aspects énergétiques sont intégrés dans leur futur projet, pris en compte par le Canton.
	Tri des déchets : continuer à sensibiliser la population à l'importance du recyclage des déchets (enjeux écologiques et financiers), ainsi qu'aux possibilités de réemploi et de réutilisation des matériaux et objets.	327	Travaux publics	Réponse municipale postulat Joanna Baird "pour une véritable gestion des déchets" : Rapport-préavis No. 19/2022 Pose longrines en béton et remplacement rails de guidage déchetterie : Préavis No.28/2022	Fonctionne à satisfaction. Apport supplémentaire d'un 0.1 ETP pour aider à la surveillance et à l'accompagnement des usagers pour le tri à la déchetterie. Le renforcement de l'équipe de bénévoles pour la ressourcerie est en cours. La fréquentation est en progression. Flaconnage, Tetra Pak et bouteille de lait en PET sont des déchets pour lesquels les filières de recyclages se mettent en place. Introduction de la collecte des bouteilles de lait en PET dès février 2024 : développement à surveiller.
	Optimiser la revalorisation des matériaux, émissions et déchets dans de nouveaux cycles de production.	327	Travaux publics		La collecte de l'EPS progresse encore et permet une économie de 2 bennes de gros déchets annuellement. Les volumes issus du curage de l'étang des Fossés seront traités.
	Déchets-plastiques : évaluer les mesures envisageables en vue d'optimiser la gestion des plastiques, en prenant en compte notamment les principes du pollueur-payeur.	327	Travaux publics		La filière de plastique s'active pour mettre en place des solutions pour valoriser ces déchets. Des solutions semblent se dessiner mais seule une coordination nationale sera efficace. En attente d'information.
	Déchets de jardin : renforcer la valorisation énergétique des "déchets verts", en assurant la méthanisation des déchets de jardin (p. ex. installation de Lavigny).	327	Travaux publics		La mise en place de 3 secteurs de ramassage de déchets méthanisable durant la fin d'année 2022 a porté ses fruits. Toutefois, la présence d'odeur et de vers est un problème durant la période estivale. 3 autres secteurs densément habités pourraient faire l'objet d'un développement (Centre du village, Méléze et Le Clos).

N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
<b>4 MOBILITE</b>					
<b>Objectifs généraux:</b> Assurer, au niveau du territoire communal, une mobilité efficiente et sobre en carbone, c'est-à-dire : - limitant les déplacements lorsque cela est possible, en particulier les déplacements en transports individuels motorisés (TIM). - favorisant les transport publics et la mobilité douce, au niveau communal et régional.					
<b>4.1. Gestion de la mobilité au sein des services communaux</b>					
	Mobilité dans l'administration : mettre en œuvre les mesures prévues de gestion de la mobilité dans l'administration (Plan de mobilité sommaire, mesures de base pour favoriser l'usage des transports publics, le CarSharing, etc.).	411	Administration générale	Le télétravail a été renforcé (Règlement du personnel législature 2021-2026). L'étude pour diminuer l'empreinte carbone des collaborateurs communaux propose des mesures pour un Plan de mobilité. Celles-ci seront implémentées dès 2025. Remplacement véhicule voirie électrique : Préavis No. 12/2022	Le télétravail est en place lorsque cela est possible pour éviter les déplacements trop importants. Aucune mesure incitative n'a été mise sur pied mais cela est envisagé pour le Plan climat suivant, sur la base de l'étude de l'empreinte carbone des activités des collaborateurs (2023) qui propose des mesures pour un Plan de mobilité.
<b>4.2. Modération du trafic, stationnement</b>					
	Evaluer l'intérêt de mettre en œuvre une gestion des places de stationnement par une politique de stationnement privilégié.	421	Urbanisme	Une politique de stationnement privilégié avec distribution de macarons à la population a été mise sur pied et apporte satisfaction	10.1.2024 : macarons pour la population. Plage de Promenthoux : places vélo drastiquement augmentées.
	Poursuivre le concept mobilité, soit les réflexions sur les zones de vitesse dans le village et leur mise en place progressive.	421	Urbanisme	Rapports mentionnés dans le Chap. 1, soit une planification de la mobilité sur territoire communal terminée en 2022, 'implémentation des mesures dès 2023.	Etude " <i>Planification de la mobilité: zones à vitesse modérée &amp; catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce</i> " finalisée en 2022. Introduction des secteurs de zones 30km sur l'ensemble du territoire en 2024-2025 sur la base d'une vision claire (tout le village sauf grands axes). Dépôt du crédit de réalisation pour les secteurs 3, 4 et 6 (partiel) en mars 2024
<b>4.3. Mobilité douce non motorisée</b>					
	Réseau piétonnier et espaces publics : finaliser les planifications et projeter la mise en œuvre de sentiers en cours qui figurent notamment dans le Plan directeur communal.	431	Urbanisme	RC1 - requalification de la route suisse : Préavis No 35-2019, Crédit d'étude accepté Préavis No. 38/2023, Préavis No. 39/2023, Crédits de réalisation acceptés Préavis No. 48/2023 Passerelle Nyon - Prangins : Préavis No 63-2021 Crédit d'étude accepté Préavis 60/2024 Crédit d'étude Passerelle Gland-Prangins déposé en avril 2024	Etude " <i>Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée &amp; catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce</i> " finalisée en 2022. Implémentation des mesures en faveur de la mobilité douce: Cheminement piétonnier Prangins-Nyon vignes Banderolle (Mesure 1) et servitude passage à pied/vélos parcelle hôpital (Mesure 13) implémentées en 2023.
	Continuer à mettre en œuvre des mesures favorisant l'aménagement de zones pour piétons ou favorisant les déplacements à pied, de façon à réduire les nuisances et à promouvoir une mobilité sobre en carbone.	431	Urbanisme Travaux publics	Etude " <i>Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée &amp; catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce</i> " finalisée en 2022 Creux du Loup : Préavis No 43-2019 Pont de la Redoute : Préavis No 49-2020, Préavis No. 21/2022 + préavis sus-mentionnées (RC1, passerelles)	
	Réseau et infrastructures cyclables : poursuivre activement le projet de Passerelle Prangins-Nyon, la requalification de la route suisse et préciser le projet de voie douce entre Gland-Prangins.	432	Urbanisme Travaux publics	Voir ci-dessus - RC1 : Requalification - Préavis No 35-2019, Préavis No. 38/2023, Préavis No. 39/2023, Préavis No. 48/2023 Passerelle Nyon - Prangins : Préavis No 63-2021	- Passerelle Nyon-Prangins : étude en cours, difficultés liées aux contraintes CFF, - Passerelle Gland-Prangins : crédit d'étude déposé en avril 2024, - RC1 en localité : crédit de réalisation accepté en 2023, en attente ocroi subvention fédérale pour débiter travaux en été/automne 2024, - RC1 hors loc. : en cours d'étude (pour printemps 2024) avant examen préalable au Canton,
	Système de vélo en libre service (PubliBike) : continuer la vente des cartes par le greffe.	432	Environnement		RDN a refusé de maintenir la station PubliBike dans la Commune à sa sortie de l'association intercommunale Région de Nyon au 1er janvier 2021. Un dialogue a été instauré avec l'association intercommunale cpour trouver des solutions car la Commune souhaite retrouver une station publibike.
	Places vélos pour les citoyens et projet "Cœur du Village" au centre : mener une réflexion de relocalisation de façon à ce que les vélos soient couverts et envisager de déplacer le système de vélo en libre service (PubliBike) vers le château.	432	Urbanisme	Document "Planification de la mobilité: zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce"	Dans le cadre de la planification de la mobilité (zone 02) une zone de rencontre est prévue avec une place plus importante dévolue aux vélos.
<b>4.4. Transports publics</b>					

N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
	Poursuivre activement la volonté d'améliorer la qualité de la desserte de la partie sud du village, notamment les infrastructures de loisirs des Abériaux, et de son lien avec la gare de Nyon et avec le centre du village, en lien avec un nouveau parcours plus efficient et moins coûteux (Grande Boucle via la Route de la Porcelaine à Nyon).	441	TPN (Office)		Dès 2020 un nouveau parcours avec une meilleure desserte de la partie sud du village a été réalisé. La ligne urbaine (805) dessert la partie sud du village au quart d'heure et dessert la zone de loisirs et sportives des Abériaux, le nouveau quartier Le Clos (300 habitants) et le futur quartier Au Clos (100 hab.). Les TPN étudient une décarbonation de la ligne. Ce parcours a été mis sur pied car en 2019, le parcours plus efficient et moins coûteux pour se rendre à la gare de Nyon par la route de la Porcelaine (Nyon) a été refusé par les Autorités de la Ville de Nyon. En 2023, une étude d'optimisation du tracé du bus 805 n'a pas apporté de propositions d'alternatives concluantes pour raccourcir le temps de trajet vers la gare de Nyon.
	Indicateurs de mobilité dans la commune : demander aux TPN les données de fréquentation des TP (annuellement).	412	TPN (Office)		Les indicateurs sont suivis (notamment dans le cadre des relations avec les TPN). Divers rapports ont été élaborés (cycle d'amélioration). A remonter en Municipalité.
<b>4.5. Information, sensibilisation, incitation à une mobilité douce</b>					
	Poursuivre la promotion d'une mobilité efficace et sobre en carbone en affichant sur le site internet de la Commune une page sur la mobilité, avec des liens sur les sites des TP Nyon, bpa, canton VD, CFF.	441, 442	Environnement	Site internet de la Commune	Page internet "Mobilité et transports" dédiée sur le site de la Commune pour des communications à la population, aussi via le journal communal. A tenir à jour.
	Poursuivre la communication pour une mobilité efficace et sobre en carbone en informant la population au fur et à mesure de la mise en œuvre des mesures prévues (vélo, cheminements, bus, etc.), dans le but de minimiser les trajets de proximité en véhicules privés.	441, 442	Environnement	Défi citoyen pour le climat : Préavis No 46-2020	Communication sur le "Défi climat" et sur les "Balades à travers Prangins", sur la mise en œuvre de zones 30. Pas de communication directe sur la ligne de bus 805.
	Participer à la Semaine de la mobilité.	441, 442	Environnement		Participation à Cyclomania

N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
<b>5 ORGANISATION INTERNE, PROCESSUS ET RESSOURCES</b>					
<b>Objectifs généraux:</b> Assurer une organisation efficiente de notre commune de façon à atteindre ses objectifs climatiques visant à diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 de l'ensemble du territoire.					
<b>5.1. Organisation</b>					
	Poursuivre l'organisation actuelle, soit l'attribution générale de la démarche en faveur du climat à un dicastère ; ceci afin d'avoir une vision globale et à long-terme de la politique climatique et d'en assurer de manière globale la planification, le suivi, la coordination et la communication.	511	Environnement		Le Service Environnement s'occupe de la coordination du travail Cité de l'énergie. Les différents services sont responsables de leurs champs de compétences respectifs.
<b>5.2. Ressources</b>					
	Continuer à intégrer dans la rubrique Environnement du budget annuel un montant pour le pilotage de la politique climatique pour des études et des actions de communication, sensibilisation, soutien, etc. liées à la démarche en faveur du climat et de l'environnement.	512	Environnement	Budget annuel	La mise au budget d'"Honoraires et frais d'expertises, études diverses" pour l'environnement se poursuit. Les ressources du Service Environnement ont été augmentées de 0.4 ETP début 2023.
<b>5.3. Processus internes</b>					
	Politique climatique communale : poursuivre la coordination et la tenue à jour du Plan d'actions du programme de politique climatique en assurant le rapport à la Municipalité.	513, 521	Environnement	Plan d'actions 2019-23 régulièrement mis à jour Elaboration du prochain plan d'actions 2024-28	Préparation du Bilan à la fin 2023 et du PA 2024-2028 en vue du ré-audit Cité de l'énergie 2024.
	Politique climatique communale : continuer de s'assurer que toute décision municipale se prenne en tenant compte de son impact climatique.	511	Municipalité	Via les préavis	La Municipalité examine systématiquement l'aspect climatique et environnemental de ses choix.
	Information et sensibilisation des collaborateurs : poursuivre l'information et la sensibilisation des collaborateurs de la Commune aux mesures de réduction de la consommation d'énergie et d'eau ainsi qu'aux mesures d'efficacité énergétique dans le but de diminuer la consommation. Informer et sensibiliser sur des modes de production et de consommation de biens et de services sobres en carbone et en ressources, sur la prolongation de la durée d'usage des produits par la réparation ou la réutilisation, ainsi que sur le recyclage des matériaux et des déchets. Transmettre des consignes pour encourager les bonnes pratiques au quotidien (lumière et ordinateurs éteints, recyclage, etc.).	522	Administration générale	Etude intitulée "Accompagnement à la réduction de l'empreinte carbone des activités des collaborateurs de l'administration communale" terminée en 2023	10.1.2024 : un bilan carbone de l'ensemble des activités et pratiques de l'administration communale, soit des activités des 10 services a été effectué par des mandataires. Suite à l'analyse de ce bilan, les experts ont fait un rapport visant d'une part à informer et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et d'autre part à transmettre des consignes et outils qui permettront de diminuer l'empreinte carbone et environnementale de l'administration communale à court/long terme. Un grand nombre de ces recommandations font partie du Plan d'actions 2024-2028.
	Information et sensibilisation des collaborateurs : mettre sur pied une politique en vue de limiter les impacts climatiques de l'utilisation des outils informatiques (dépense énergétique liée à la numérisation).	522	Informatique (Office)	Etude pour diminuer l'empreinte carbone des activités des collaborateurs. Les recommandations concernent aussi l'informatique (arrêts automatique, etc. ). Implémentation prévue dès 2024.	La migration de l'informatique a été réalisée au T1/2022. Pas d'influence sur le GreenIT du fournisseur. Dans l'ensemble, les mesures d'efficacité de l'utilisation de l'outil informatique ont été mises en place.
	Travail à distance : évaluer l'intérêt d'introduire des possibilités de travail à distance pour certains postes et à certaines conditions de façon à réduire les déplacements du personnel.	523	Ressources humaines	Règlement du personnel 2021-2026 (renforcement du télétravail)	Le règlement du personnel a été validé, le télétravail est autorisé lorsque cela est possible. Les instruments informatiques sont disponibles, la pratique se généralise. La Politique du personnel a été acceptée en 2023 (2021-2026).
	Suppression des eaux en bouteilles dans l'ensemble des bureaux communaux : à remplacer par de l'eau du robinet + CO2.	511	Administration générale		Suppression des eaux en bouteilles en 2020 pour l'administration communale.
	Achats : suivre la mise en œuvre des bonnes pratiques d'achats durables (application des principes du "Guide des achats professionnels responsables - outil pour les collectivités", développé par le Canton, et des standards "Achats durables" de Cité de l'énergie).	523	Administration générale		10.1.2024 : mis en œuvre
	Achats-impressions : s'assurer que les divers documents imprimés par la Commune sont imprimés sur du papier recyclé, y compris PranginsInfo.	523	Administration générale		10.1.2024 : mis en œuvre
	Finances : évaluer les possibilités d'orienter les emprunts auprès d'institutions (fortune, emprunts et caisse de pension, entres autres) dans le sens des objectifs de la politique climatique.	523	Finances		Cela a été fait pour la caisse de pension (Retraites populaires) : une démarche climatique est en cours par les Retraites populaires.
	Mettre sur pied une politique efficace de guichet informatique de façon à éviter le déplacement des citoyens en transports générateurs de CO2, qui complétera le service téléphonique et l'accueil dans les bureaux.	522	Informatique (Office)	Le site de la Commune propose un guichet virtuel avec mise à disposition de différents formulaires	10.1.2024 : à compléter/actualiser

N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
	En cas de changement du personnel, s'assurer que les concierges aient les formations appropriées pour l'optimisation énergétique. Si nécessaire mettre en place une formation ad hoc.	522	Bâtiments		Personnel formé et stable. Accompagnement apprenti.

N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
<b>6 FEDERATION DES DIFFERENTS ACTEURS AUTOUR DES ACTIONS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE</b>					
<b>Objectifs généraux:</b> - Fédérer les différents acteurs du territoire de façon à ce qu'ils contribuent, dans leur domaine d'influence, à atteindre les objectifs climatiques que la commune s'est fixés, en favorisant des modes de production et de consommation de biens et de services sobres en carbone et en ressources, en prolongeant la durée d'usage des produits par la réparation ou la réutilisation, ainsi qu'en recyclant les matériaux, émissions et déchets. - Exemples: population en général, locataires, propriétaires, pendulaires, entreprises, acteurs immobiliers, commerces, etc.					
<b>6.1. Information, sensibilisation, incitation</b>					
Continuer à : - transmettre régulièrement des informations à la population sur la démarche globale de politique climatique de la Commune ; - tenir à jour le site internet de la Commune : page concernant le climat avec notamment des informations relais vers des sites d'informations cantonaux ; - assurer l'information-sensibilisation générale de la population sur le thème des démarches en faveur du climat pour faire évoluer les comportements.	611, chap. 6	Environnement	Courrier annuel à la population sur les subventions Site internet de la Commune	La population reçoit une information annuelle sur les nouvelles conditions d'octroi pour les subventions en faveur de projets privés. Une séance annuelle d'information et de sensibilisation est donnée. Les pages internet du Service Environnement (dernière fois à l'été 2023) et des subventions sont régulièrement mises à jour (la dernière fois en janvier 2024).	
Informer et sensibiliser la population à la problématique de la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité, la santé et l'observation du ciel nocturne, par des démarches ciblées, comme par ex. l'extinction d'une partie du territoire lors d'une soirée de sensibilisation.	611	Urbanisme Environnement	Plan lumière terminé en 2023	10.1.2024 : un Rapport-préavis sur le Plan lumière doit encore être présenté au Conseil communal. Un travail participatif avec la population a eu lieu en 2022 pour élaborer le Plan lumière. 2022 : balade de présentation.	
<b>6.2. Incitation et soutien pour les démarches privées en faveur du climat</b>					
Soutiens financiers aux privés : continuer à mettre en oeuvre les subventions communales pour les démarches privées en faveur du climat, les adapter selon les besoins, y compris par la diminution des effets des changements climatiques, comme par exemple la préservation de la biodiversité. Informer en cas de besoin, notamment les nouveaux habitants.	611, 613, 614	Environnement	Directive municipale et conditions d'octroi relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de l'énergie et du climat, liées au Fonds Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables (mise à jour annuelle)	Catalogue des subventions adapté d'année en année sur les critères du pouvoir incitatif et de l'impact positif des actions entreprises.	
Information, sensibilisation - poursuivre : - l'information sur les programmes et les soutiens financiers, notamment au travers de la possibilité de prendre rendez-vous avec le Service de l'Environnement tous les matins ; - l'information et la sensibilisation des particuliers en leur fournissant un relais vers les sites d'informations cantonaux, fédéraux, en mettant à leur disposition des brochures sur les différents programmes disponibles ; - l'information et la sensibilisation des propriétaires de bâtiments de manière globale aux analyses énergétiques, à l'assainissement énergétique, à l'usage des énergies renouvelables (capteurs solaires pour la préparation d'eau chaude sanitaire, remplacement des chauffages électriques directs, etc.) ; - l'information aux aspects en lien avec la biodiversité ainsi qu'aux subventions à disposition.	611	Environnement		Ligne téléphonique ouverte et RDV tous les matins possible avec les collaborateurs du Service Environnement. Des événements ont été organisés chaque année (lutte contre plantes envahissantes, biodiversité, Fresque du climat, etc.).	
Evaluer les possibilités de favoriser des échanges de citoyens à citoyens au sujet des efforts volontaires et collectifs en lien avec les enjeux climatiques, en vue de montrer et susciter la discussion entre les citoyens, p. ex. au niveau des quartiers ("apéros-climats").	611	Environnement		Pour le PA 2024-28, des échanges avec le Château de Prangins qui organise régulièrement son Café Climat sont prévus.	
Evaluer l'intérêt de mettre sur pied un programme participatif sur le territoire sous forme ludique de "concours" pour inciter les habitants à évaluer leurs émissions de CO2 (bilan carbone) et à essayer de les diminuer sur un temps donné.	611	Environnement	Défi citoyen pour le climat : Préavis No 46-2020	L'aventure Défi climat a permis une diminution de l'empreinte carbone des différents participants. Indirectement, les échanges ont permis de développer de nouvelles pistes d'actions (organiser d'autres Fresques, inviter des personnalités inspirantes, soutenir la création de forum citoyen, etc.).	
<b>6.3. Coopération en général</b>					
Poursuivre la participation au projet de STEP régionale (C127 EQH).	621	Environnement	Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs - (14 avril 2022) : Préavis No. 14/2022	Le choix du raccordement vers Nyon a été opéré et validé par le Conseil communal.	



N°	Commune de Prangins (VD)	Action Cité Energie	Service responsable	Mesures institutionnelles et documents de référence : études, tableaux, règlements, préavis, rapports-préavis, etc.	Bilan final avril 2024 dans le cadre du renouvellement du label Cité de l'Energie
	Ecoles : - Suivre les démarches des écoles pour sensibiliser les écoliers à la démarche en faveur du climat, en lien avec les programmes cantonaux (Info-énergie, COSEDEC). - En cas de besoin, participer à la mise en œuvre d'actions de collaborations avec les écoles (p. ex. animations énergie-climat). - Favoriser la mise sur pied d'un Pedibus.	622	Affaires sociales (Enfance)		Soutien à des ateliers de sensibilisation à l'eau, formation à la déchetterie, sensibilisation au Pedibus puis Velobus. Projet didactique et favorable à la biodiversité autour de l'école des Morettes.
	Entreprise : continuer les échanges réguliers avec GSK et le suivi de leurs mesures de mobilité, soit les actions permettant d'améliorer la mobilité des collaborateurs pendulaires en limitant le trafic en transport individuel motorisé (TIM) au travers d'un plan de mobilité d'entreprise et d'incitations au transfert modal des pendulaires (covoiturage, usage des transports publics et des modes de déplacement doux et sobres en carbone, etc.).	623	Urbanisme Administration générale	Les échanges avec la grande entreprise GSK (nouvellement Haléon) sont réguliers. L'entreprise a mis sur pied un plan mobilité extrêmement performant.	10.1.2024 : le plan de mobilité de l'entreprise Haléon est exemplaire. Il apporte satisfaction.
<b>6.4. Coopérations particulières</b>					
	Produits locaux, cycles courts : poursuivre les mesures en place de soutien à l'épicerie du village et autres commerces locaux qui permettent la vente de produits locaux et le soutien à des cycles courts (permet d'éviter des trajets en voiture jusqu'à Nyon, Gland).	623, 423	Administration générale (Economie)		Une séance avec l'ensemble des acteurs économiques locaux a eu lieu en 2022. Une demande pour bénéficier du statut de zone touristique qui permettrait l'ouverture de l'épicerie le dimanche a été formulée auprès du Canton.
	Produits locaux, cycles courts : soutenir activement le projet "Panier de Prangins", qui vise, au travers d'une organisation citoyenne, à fournir des fruits et légumes locaux, dans le respect de l'environnement et la promotion de la biodiversité.	623,423	Culture et sociétés locales Administration générale		10.1.2024: le projet continue à obtenir une aide par une subvention via le Service Culture & sociétés locales.
	Continuer à inciter les citoyens à prolonger la durée d'usage de leurs produits par le réemploi et la réparation (Repair Cafés, bourse d'échange, etc.).	423	Affaires sociales		Le Repair Café du collectif Demain Nyon Prangins, soutenu par la Commune, continue de proposer 3 dates annuelles. Les services proposés sont larges (informatique, électronique, couture). Soutien également par l'octroi d'un emplacement à un coordonnateur itinérant pendant deux ans.
	Evaluer l'intérêt de renforcer la collaboration avec les services cantonaux de l'environnement concernant l'assainissement énergétique des bâtiments privés.	624, 625	Environnement	Site internet.	Des liens sont proposés sur le site internet. Le chargé de projet énergie suit le développement de la Révision de la loi sur l'énergie et l'actualisation annuelle du Programme bâtiment (p. ex. participation au Forum vaudois du logement 2023).
	Soutien aux particuliers (locataires, propriétaires) : évaluer l'intérêt du programme Equiwatt pour les particuliers, en complémentarité du soutien aux audits "Consom'action" réalisés par la SEIC et soutenus par la Commune.	625	Environnement		Le programme éco-logement issu d'Equiwatt est à mettre en œuvre avec les régies en complément de l'audit "Consom'action" de la SEIC. Equiwatt a retenu l'attention du Service Environnement et fait partie des projets du PA 2024-2028. Un contact avec une régie a déjà été établi. Une subvention pour les appareils électroménagers efficaces est en place depuis 2017 et couvre plus de types d'appareil depuis 2023.
	Economie de partage : étudier la possibilité de soutenir une plateforme d'échange de voitures au niveau communal.	625, 442	Environnement	Installation bornes de recharge pour voitures électriques (2x places publiques et 2x places Mobility) : Préavis No. 49/2023	La plateforme d'échange telle qu'imaginée au début s'est muée en partenariat avec Mobility. Deux places Mobility pour véhicules électriques sont prévues à l'été 2024 au Parking des Fossés.

## Synthèse du bilan du Plan d'actions 2019 - 2023

De 2019 à 2023, la Commune de Prangins a suivi et réalisé plusieurs mesures issues de son Plan d'actions 2019-2023. En voici quelques points forts et pistes de progression :

### POINTS FORTS

#### Chap. 1. Planification et développement territorial

- Elaboration de documents de planification clefs avec plusieurs ateliers participatifs : Plan d'affectation communal (PACom), Plan lumière, Concept énergétique territorial (CET). Les mesures de protection de la biodiversité et d'anticipation au réchauffement climatique ont été intégrées dans le PACom ainsi que dans le nouveau Règlement sur les eaux (surfaces perméables, lutte contre les îlots de chaleur, choix des essences, arborisation, etc.)
- Obtention du prix Wakker (2021), notamment en raison du choix de ne pas poursuivre le projet de développement urbain accompagné d'une route de desserte urbaine (concept RDU) sur des terres agricoles.

#### Chap. 2. Bâtiments communaux et équipements publics

- Projet de construction de crèche en cours de réalisation, exemplaire d'un point de vue énergétique et du choix des matériaux
- Selon la priorisation des travaux d'assainissement établie en 2009, il ne reste que deux bâtiments à assainir : les démarches sont en cours
- Suivi régulier des consommations (électricité, chaleur, eau) et optimisation de l'exploitation des bâtiments (extinction des lumières, économiseurs d'eau, utilisation de produits de nettoyage écologiques)
- Eclairage public : Plan lumière élaboré, document d'accompagnement en cours, adaptations progressives pour le passage au LED
- Achat d'électricité verte SEIC Benefic, labellisée Naturemade Star.

#### Chap. 3. Approvisionnement en énergie/eau et gestion des eaux usées, déchets, y.c. espaces verts

- Réduction des déchets et encouragement à l'économie circulaire par ex. avec la mise en place d'une ressourcerie à la déchetterie
- Poursuite du développement du réseau séparatif des eaux usées
- Vision globale des aménagements des espaces publics favorables à la biodiversité à bout touchant ; entretien des espaces verts tenant compte des enjeux de la biodiversité, lutte contre les espèces envahissantes (espaces verts et forêts)
- Projet déposé de mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques.

#### Chap. 4. Mobilité

- Etude « Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce » finalisée en 2022 et mise en œuvre progressive des mesures (limitation de vitesse, piétons, vélo, etc.)

- Transports publics : depuis 2020, nouveau parcours de la ligne urbaine (805) au quart d'heure, avec une meilleure desserte intégrant la partie sud du village (avec la zone de loisirs et sportives des Abériaux, le nouveau quartier Le Clos (300 habitants) et le futur quartier Au Clos (100 hab.)).
- Mobilité dans l'administration : mise en place du télétravail, réflexion sur un plan de mobilité.

#### **Chap. 5. Organisation interne, processus et ressources**

- Organisation en place, pilotage de la politique énergie/climat, approche transversale
- Ressources supplémentaires disponibles pour le Service Environnement avec l'engagement du collaborateur technique en charge des projets énergie
- Etude « Accompagnement à la réduction de l'empreinte carbone des activités des collaborateurs de l'administration communale » réalisée avec un bilan et des recommandations

#### **Chap. 6. Fédération des différents acteurs autour des actions de la politique climatique**

- Communications régulières et au moyen de différents vecteurs, organisation régulière d'événements et rencontres, Défi citoyen pour le climat
- Catalogue des subventions communales pour les démarches privées en faveur du climat et de la biodiversité, adapté d'année en année sur les critères du pouvoir incitatif et de l'impact positif des actions entreprises
- Haleon : exemplarité du plan de mobilité de l'entreprise
- Soutien à des initiatives telles que les Repair Café, Au potager de Prangins
- Projet déposé de mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques et de deux véhicules Mobility pour favoriser le partage en matière de mobilité.

#### **PRINCIPALES PISTES DE PROGRESSION POUR LE PLAN D' ACTIONS 2024-2028**

- Mise en place de tableau de bord quantitatif pour assurer le suivi de la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Mener une réflexion globale sur l'assainissement et les sources d'énergie des bâtiments communaux
- Etude de chauffage à distance et approvisionnement par des énergies renouvelables sur le territoire communal
- Accélérer le développement du solaire sur le territoire communal
- Renforcer le soutien aux propriétaires sur les programmes d'assainissement énergétique des bâtiments privés.
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures de l'étude « Planification de la mobilité ».